

Élaboration du **PLU** de la commune de **LOURMARIN**

Document réalisé par Habitat et Développement de Vaucluse

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**PARTIE 1**

**DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

Février 2018



Maître d'ouvrage :

VILLE DE LOURMARIN

Urbaniste mandataire :

HABITAT ET DEVELOPPEMENT  
DE VAUCLUSE

Agence de Paysage :

AGENCE KANOPE



# SOMMAIRE

Préambule	<b>3</b>
Introduction	<b>5</b>
1. Situation de la commune	5
2. Situation administrative	7
3. Contexte supracommunal	8
Bilan de l'existant – Analyse des besoins	<b>12</b>
<b>1. Population</b>	<b>13</b>
1.1 L'évolution de la population	13
1.2 Une évolution démographique influencée par les flux migratoires	15
1.3 Un vieillissement de la population qui se renforce	16
1.4 Un profil démographique en mutation	18
Synthèse	20
<b>2. Logement</b>	<b>21</b>
2.1 Un parc de logement marqué par un fort taux de résidences secondaires	21
2.2 Une offre locative importante et en progression	23
2.3 Une typologie de logements peu adaptée aux petits ménages	24
2.4 Quelques éléments sur le marché du logement dans le Vaucluse et Lourmarin	25
Synthèse	27
<b>3. Les activités économiques</b>	<b>28</b>
3.1 La population active	28
3.2 Un tissu économique local tourné vers les activités touristiques, commerciales, artisanales et de services	30
3.3 Lourmarin au sein de la CCPL (étude CCI 2009)	38
3.4 Agriculture et terroir agricole (RGA 2010)	44
Synthèse	52

# PREAMBULE

**Le PLU expose le diagnostic** établi au regard des prévisions économiques et démographiques, et précise les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

**Il présente le projet urbain de la commune**, par le biais notamment du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADD), qui définit les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune.

**Il traduit de façon spatiale ces grandes orientations**, en déterminant sur chaque partie du territoire communal les choix de développement. Dans un souci de mixité urbaine, d'équilibre entre les espaces naturels et urbains et de préservation de l'environnement, le PLU définit les vocations des différents espaces de la commune. Des zones sont ainsi déterminées dans les documents graphiques, à l'intérieur desquelles des règles spécifiques fixent les droits à construire.

**Le PLU détermine les grands équilibres entre les secteurs urbanisés et les espaces naturels** et délimite les espaces d'urbanisation future. Il doit prendre en compte les contraintes limitant l'urbanisation (risques naturels, risques technologiques,...), les richesses naturelles et patrimoniales à préserver et à valoriser.

**Le contenu du rapport de présentation est défini par les articles L.151-4 et R.123-2 du Code de l'Urbanisme**

## Article L.151-4 du Code de l'Urbanisme

*« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.*

*Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.*

*Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales.*

*Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.*

*Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.*

*Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités».*

#### **Article R.123-2**

*« Le rapport de présentation :*

*1° Expose le diagnostic prévu au deuxième alinéa de l'article L. 123-1-2 ;*

*2° Analyse l'état initial de l'environnement, présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et justifie les objectifs de modération de cette consommation et de lutte contre l'étalement urbain arrêtés dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard, notamment, des objectifs fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale, et des dynamiques économiques et démographiques ;*

*3° Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable et, le cas échéant, les orientations d'aménagement et de programmation ; il expose les motifs de la délimitation des zones, des règles et des orientations d'aménagement et de programmation mentionnées au 1 de l'article L. 123-1-4, des règles qui y sont applicables, notamment au regard des objectifs et orientations du projet d'aménagement et de développement durables. Il justifie l'institution des secteurs des zones urbaines où les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement sont interdites en application du a de l'article L. 123-2 ;*

*4° Évalue les incidences des orientations du plan sur l'environnement et expose la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur ;*

*5° Précise les indicateurs qui devront être élaborés pour l'évaluation des résultats de l'application du plan prévue à l'article L. 123-12-1.*

*En cas de modification, de révision ou de mise en compatibilité dans les cas prévus aux articles R. 123-23-1, R. 123-23-2, R. 123-23-3 et R. 123-23-4, le rapport de présentation est complété par l'exposé des motifs des changements apportés. »*

# INTRODUCTION

## 1. Situation de la commune

Petit village pittoresque du Sud Luberon, typiquement provençal, Lourmarin est situé au Sud du département du Vaucluse, à la sortie de la célèbre combe portant son nom.

La commune possède une position géographique particulière, historiquement la commune s'est implantée à la périphérie d'un lieu de passage stratégique, qui est la combe de Lourmarin. Cette combe est le seul moyen d'accéder facilement, entre le nord et le sud Luberon, elle a constitué ainsi historiquement, une voie de commerce privilégié. De nos jours, la Combe de Lourmarin, reste encore une voie d'accès privilégié pour relier les communes tel que Apt à celles du sud du Lubéron (Pertuis, Cadenet), elle constitue aussi un attrait touristique dont la commune bénéficie.

La commune de Lourmarin est marquée ainsi, par la présence du massif du Grand Luberon, cette localisation marque géographiquement la séparation entre le petit Lubéron (à l'Ouest) et du Grand Lubéron (à l'Est).

Situation géographique de Lourmarin



Lourmarin est à l'origine une commune rurale et agricole qui s'est ouvert à une population nouvelle et à un tourisme à la recherche d'authenticité et de nature. L'altitude du territoire communal varie entre 169 et 818 mètres. Adossée au pied du massif du Luberon, le village culmine à 200 m d'altitude.

Son territoire s'étend sur une superficie de 2010 hectares, pour une population s'élevant à 1046 habitants au recensement de 2011. Au regard de la petite superficie de son territoire communal, nous pouvons considérer que la densité de population est moyenne, avec 52 habitants par kilomètre carré.

Alors que l'exode rural et le déclin de la population n'épargne pas cette commune reculée des grandes agglomérations, c'est à partir des années 1970 que Lourmarin se met en phase de reconquête de sa population. C'est notamment avec le développement important de l'emploi des grandes agglomérations voisines, dont celle d'Aix-en-Provence, que les communes du Sud Luberon profitent d'un engouement généralisé pour repeupler leur village. Lourmarin profitera de ce phénomène pour devenir un pôle touristique reconnue dans la région, en y développant à la fois un tourisme de qualité, mais aussi un tissu commercial unique dans le département.

Son territoire s'inscrit entre quatre pôles qui structurent et conditionnent les échanges :

- Aix-en-Provence et Pertuis (située respectivement à 39 km et 18 km), agglomérations de première ordre en matière d'emploi. En effet, au sens de l'INSEE, Lourmarin s'inscrit sous l'influence du pôle d'emploi d'Aix-en-Provence, au sein duquel font partie les communes de Pertuis et de Cadenet.
- Cavaillon et Apt (située respectivement à 33 km et 20 km), pôles secondaires en matière d'emploi.

Ainsi, bien que située au sein du département de Vaucluse, la réalité géographique met en relief les échanges naturels que la commune entretient avec l'extérieur, notamment la région Aixoise. En effet, alors qu'Avignon est la ville majeure du Vaucluse, elle reste située à plus de 60 km de Lourmarin, limitant les échanges aux stricts besoins administratifs.

Enfin, Lourmarin s'inscrit dans le périmètre du SCoT Sud Luberon, elle appartient à la Communauté de Communes des Portes du Luberon et elle est située dans le périmètre d'étude du Parc Naturel Régional du Luberon, la commune de Lourmarin est adhérente au parc et a signé sa charte « objectif 2020 ».

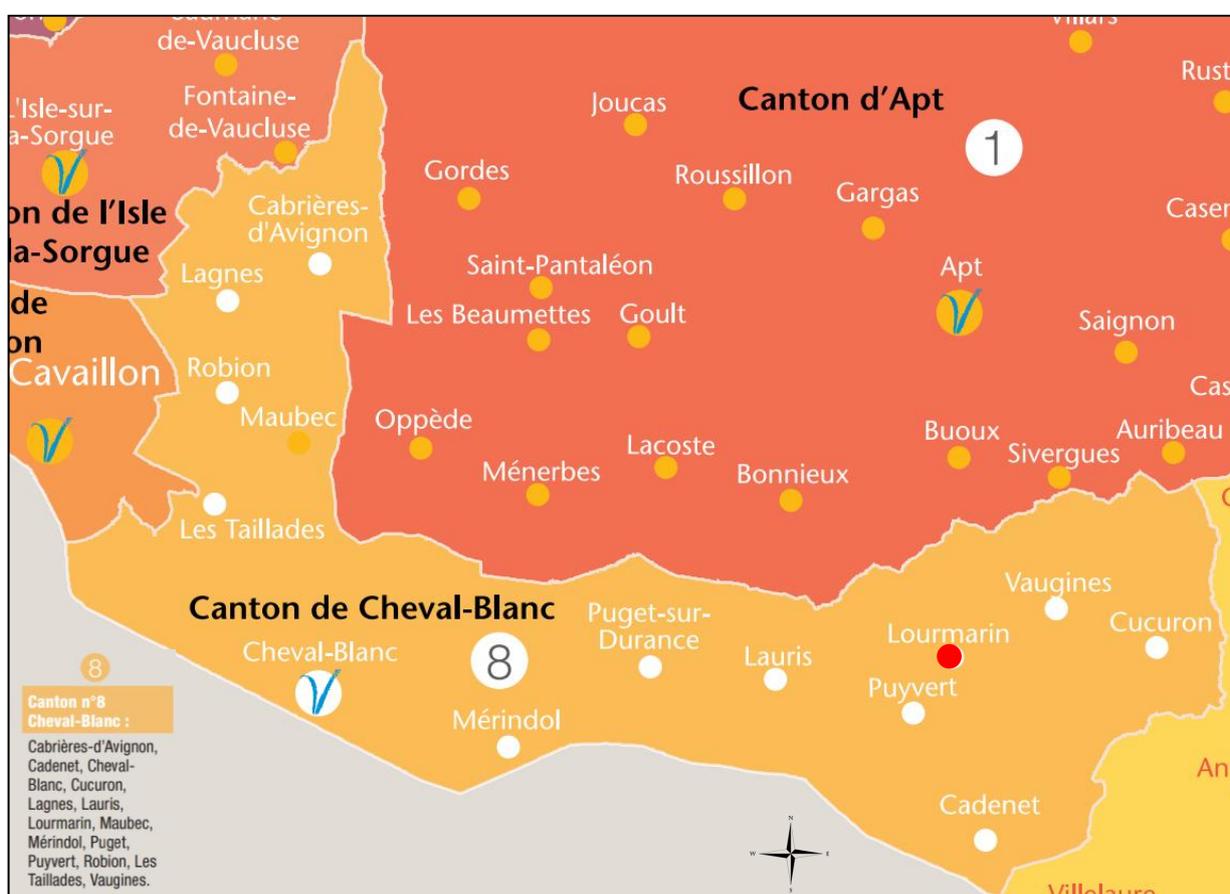
## 2. Situation administrative

La commune de Lourmarin est localisée au Sud du département du Vaucluse, à proximité du département des Bouches du Rhône.

La commune de Lourmarin appartient au canton de Cheval Blanc qui regroupe 14 communes (30 080 habitants) situées au Sud-est du Vaucluse, en bordure de la rive droite de la Durance. Il s'agit des communes de Cabrières d'Avignon, Cadenet, Cheval Blanc, Cucuron, Lagnes, Lauris, Mérindol, Maubec, Lourmarin, Puget, Puyvert, Robion, Vaugines et les Taillades.

Les principales communes limitrophes de Lourmarin sont : Cadenet au Sud, Vaugines à l'Est, et Puyvert à l'Ouest. Au-delà de la ligne de crête du Grand Luberon, les communes limitrophes au Nord sont : Bonnieux et Buoux.

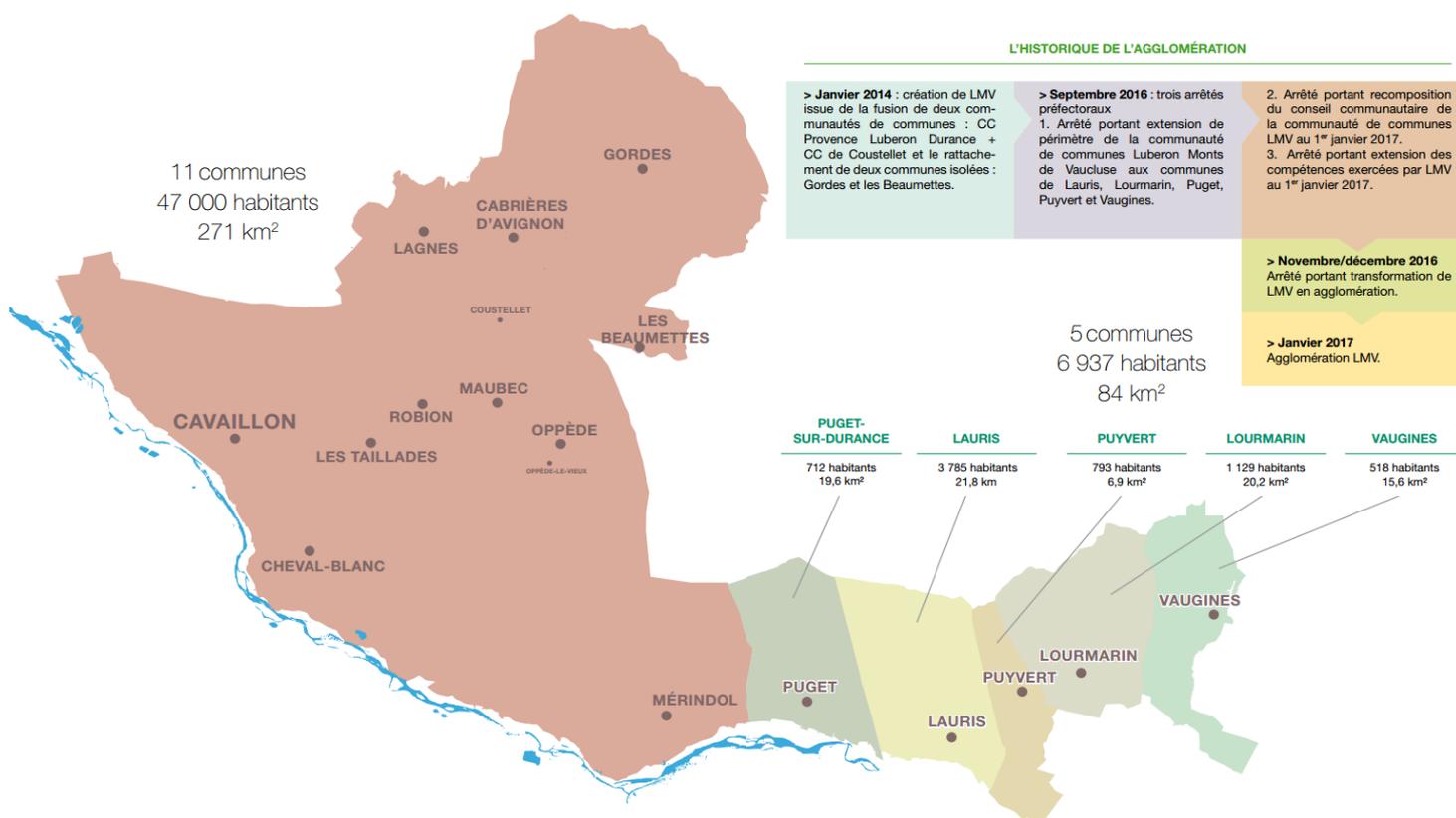
**Situation administrative de Lourmarin**



### 3. Contexte supracommunal

La commune de Lourmarin fait partie de l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse. Elle est également concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée. Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, la commune est incluse dans un nouveau périmètre de SCOT (Cavaillon/Coustellet/Isle sur la Sorgue).

#### a) La Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse



#### Les compétences exercées par la Communauté d'Agglomération :

Les compétences de LMV forment le quotidien des habitants dans des domaines complémentaires au service de l'attractivité du territoire :

##### > DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Création, entretien, gestion des zones d'activités. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. Promotion du tourisme dont la création des Offices de Tourisme.

##### > AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Et principalement des espaces communautaires avec le SCOT, ZAC d'intérêt communautaire, organisation de la mobilité (transport et déplacements), mais aussi l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

##### > LOGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

- Équilibre social de l'habitat : constitution d'un programme local de l'habitat, politique du logement d'intérêt communautaire, actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, réserves foncières, actions en faveur des personnes défavorisées.

- Politique de la Ville : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion par l'économie, prévention de la délinquance.

> ENVIRONNEMENT

- Collecte et traitement des déchets
- La politique Énergétique

> CULTURE ET SPORT

- Un réseau de médiathèques
- Deux piscines intercommunales

> PETITE ENFANCE

Un réseau de structures multi-accueil

**b) Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud Luberon**

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), créé par la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain et confirmé par la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003, est un nouvel outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale.

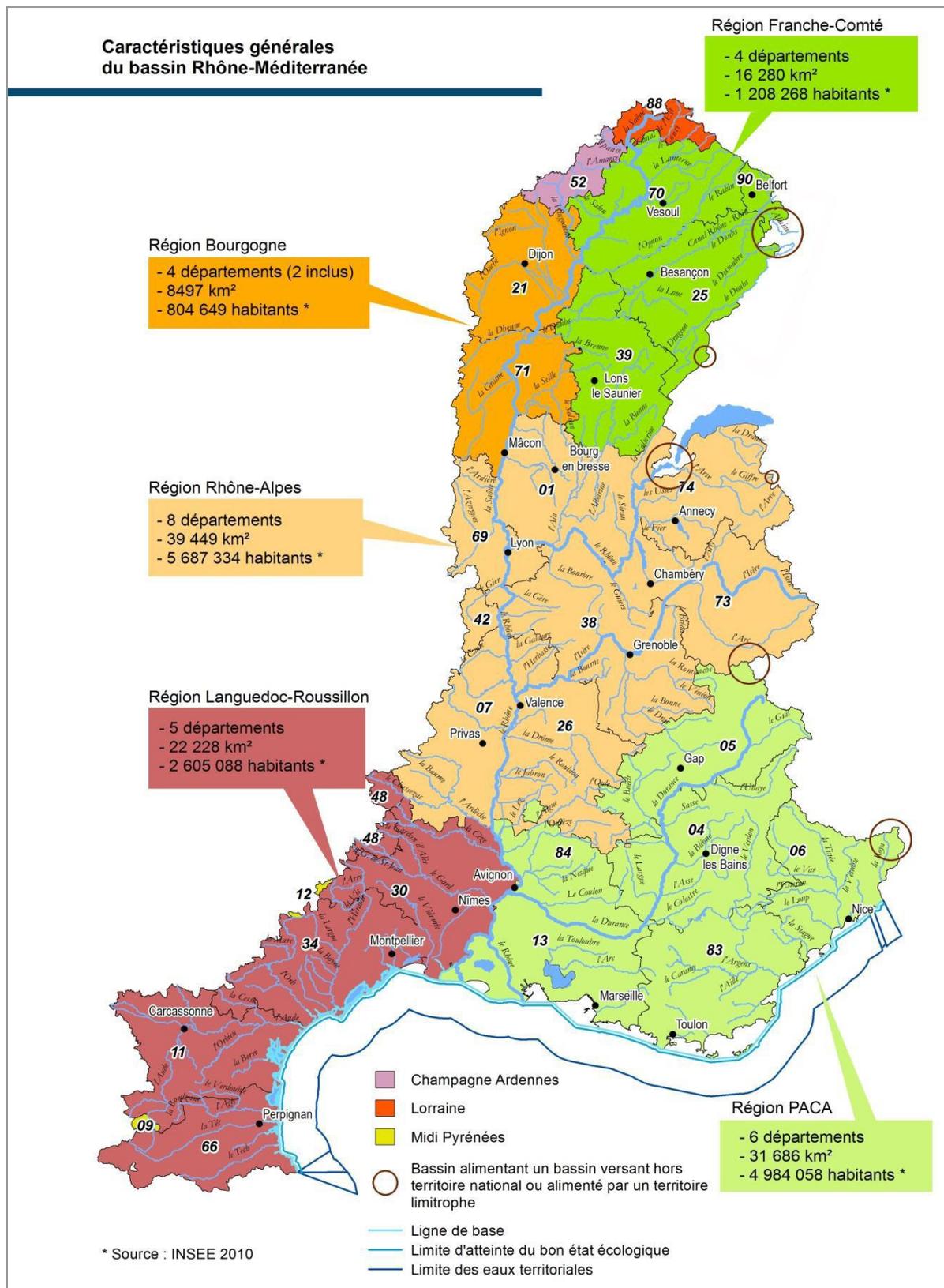
Il définit l'évolution d'un territoire au travers d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Son objectif est de servir de cadre aux différentes politiques sectorielles (habitat, déplacements, équipements commerciaux, environnement, organisation d'espace) en assurant la cohérence des documents sectoriels (Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains, Schéma de Développement Commercial) et des documents d'urbanisme établis au niveau communal (Plans Locaux d'Urbanisme et Cartes Communales). Ces documents devront en effet être en cohérence avec le SCoT.

Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement et le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

**La Commune de Loumarin a intégré depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, le SCOT Cavillon / Coustellet / Isle sur la Sorgue, approuvé le 19 décembre 2012. Toutefois, la commune est située en dehors d'un périmètre de SCOT applicable et donc sans orientation (« zone blanche ») jusqu'à l'approbation du nouveau SCOT (en cours de révision).**

### c) Gestion des milieux aquatiques : le SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021

La commune de Lourmarin appartient au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée, document de planification approuvé par arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 3 décembre 2015.



Le Code de l'Urbanisme établit que les SCOT doivent être compatibles avec le SDAGE. Le PLU doit à son tour être compatible avec le SCOT.

Le SDAGE et la directive cadre sur l'eau visent l'atteinte du bon état des eaux en 2021 et fixent notamment comme objectif la non dégradation des milieux aquatiques. L'orientation fondamentale n°2 du SDAGE Rhône Méditerranée prévoit que **les documents d'urbanisme doivent respecter ce principe de non dégradation et tenir compte des évolutions prévisibles ou constatées des milieux aquatiques du fait des aménagements projetés.**

Le SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 comprend les objectifs assignés aux masses d'eau (66% des eaux superficielles visent le bon état écologique d'ici à 2021) ainsi que 9 orientations fondamentales.

Les 9 orientations fondamentales du SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 sont les suivantes :

- OF0 : S'adapter aux effets du changement climatique
- OF1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- OF2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- OF3 : Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
- OF4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- OF6 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides
- OF7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- OF8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

# BILAN DE L'EXISTANT ANALYSE DES BESOINS



# 1. POPULATION

## 1.1 L'évolution de la population

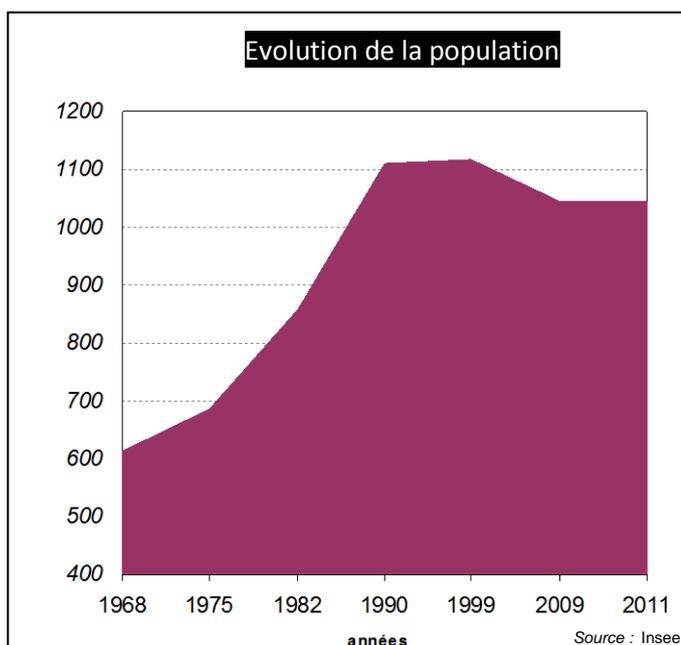
Années	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2011
Population	615	685	858	1108	1116	1000	1046

A la fin des années soixante, la commune de Lourmarin comptait 615 habitants. Aujourd'hui la population est passée à 1046 habitants. La population a donc augmenté de 70% en 43 ans, soit un Taux de Croissance Annuel Moyen (TCAM) de 1.24% sur cette période.

On remarque sur le graphique ci-dessous que l'évolution de la population n'a pas été linéaire depuis 1968 ; différentes grandes phases sont à noter.

Après une légère augmentation, entre 1968 et 1975 (+11.38%, représentant une augmentation de 70 habitants), le milieu des années 70 marque le début d'un regain important de population sur le territoire de Lourmarin. En effet, c'est à partir des années 1970 que la commune entame sa phase de croissance démographique. Ainsi, entre 1975 et 1982, le rythme de la croissance augmente fortement (+25%) avec un TCAM de 3,27%.

Entre 1982 et 1990, la population continue de croître (+29%), totalisant un TCAM de 3.26%. Une troisième période, présentant une stagnation de la croissance, est enregistrée entre 1990 et 1999 (+0.72%), soit un TCAM de (0.07%).

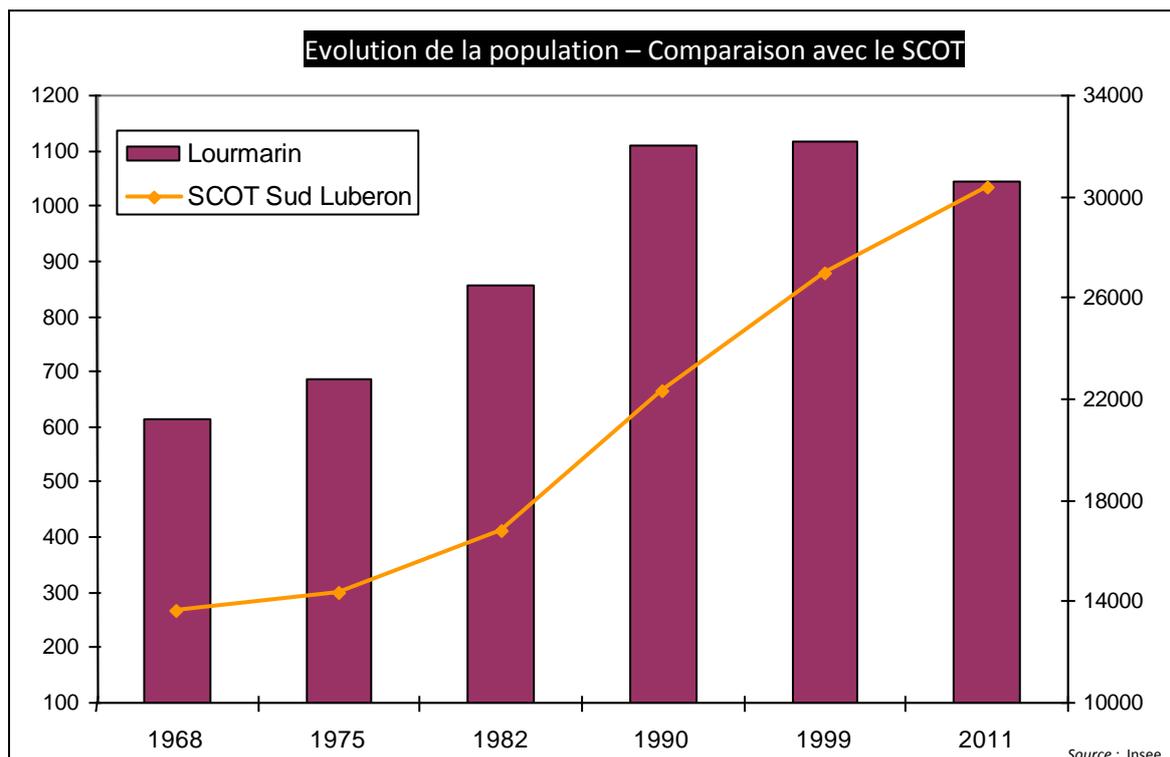


Par la suite, la population diminuera entre 1999 et 2009 (-10.39%) soit un TCAM négatif de -1.029%. De nos jours, on constate une reprise légère de la croissance démographique (+4.6%), avec un TCAM de 2.27%.

Lorsqu'on compare l'évolution de la population de Lourmarin avec celle du territoire du SCoT Sud Lubéron, on peut constater qu'elle n'est pas similaire.

Entre 1968 et 1990 ; on remarque que la population pour les territoires du SCOT et de Lourmarin ont connu une hausse importante, mais avec un TCAM moyen plus important pour Lourmarin (2.72%, contre 2.28 % pour le SCOT).

Par la suite, pour la période de 1990 à 2011, Lourmarin connaît un TCAM moyen négatif avec -0.47%, alors que le SCOT connaît un ralentissement de sa croissance démographique, mais qui reste positif avec un TCAM de 1.55%. Lourmarin est la seule commune de la Communauté de Communes des portes du Luberon et du SCOT à connaître une diminution de son TCAM pour cette période.



La dernière période (1999-2011) est intéressante à analyser, dans la mesure où Lourmarin se démarque des autres communes en rencontrant une baisse de sa population. La commune connaît une diminution de sa population (TCAM de -1%), contre une hausse du TCMA de 1% à l'échelle du SCoT. Ce constat est notamment valable en comparaison avec d'autres territoires, à savoir celui de la Communauté de Communes des Portes du Luberon (TCAM de 1.2%), ou encore de la zone d'emploi d'Aix-en-Provence (au sens de l'INSEE : TCAM de 1%), mais aussi du département de Vaucluse (TCAM de 0.8%). Cela peut s'expliquer notamment par une baisse du flux migratoire ces dix dernières années, associé à un vieillissement de la population (moins de jeunes ménages et donc difficile renouvellement de la population).

Une Croissance démographique plus faible à Lourmarin comparée à la communauté de commune et au territoire du SCOT, mais plus importante que le Département, entre 1968 et 2011 :

- **Département de Vaucluse : + 52.5% et TCAM = 1.04%.**
- **Lourmarin : +70% et TCAM = 1.19% ;**
- **CC des Portes du Luberon : +97.6% et TCAM = 1.68% ;**
- **SCOT Sud Luberon: + 119.6% et TCAM = 1.94% ;**

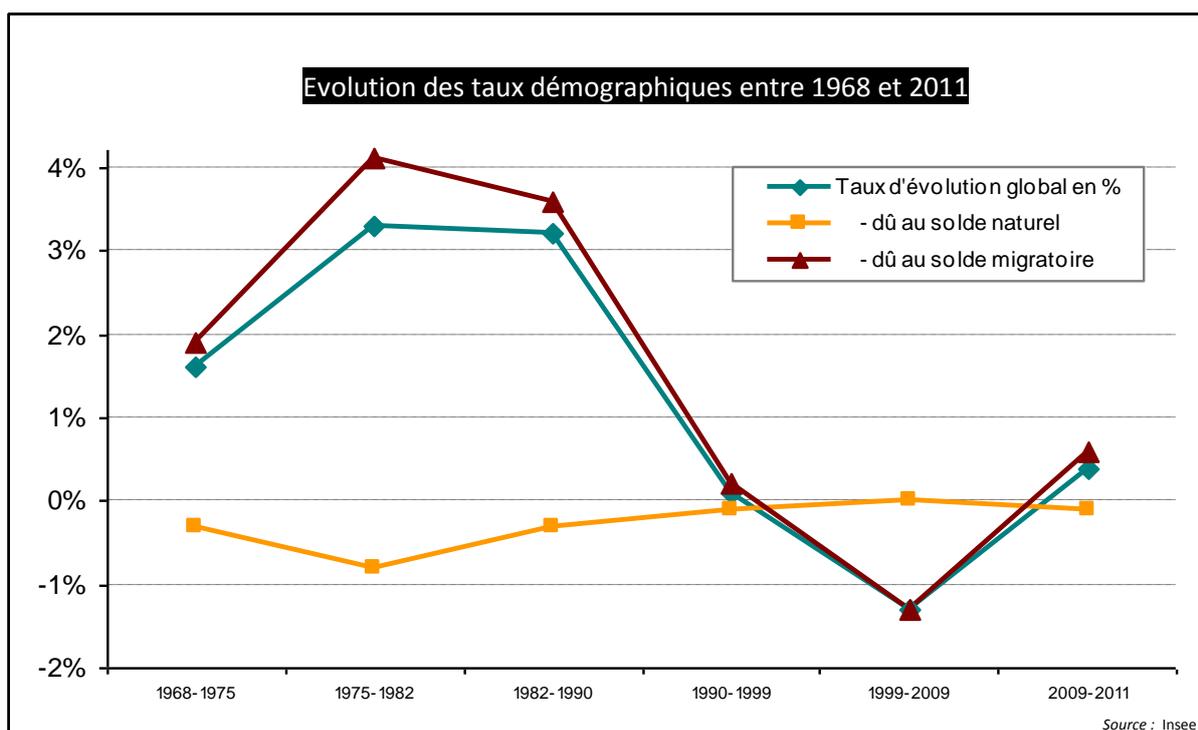
- Une évolution plus régulière constatée au sein du territoire du SCoT, avec une amorce du ralentissement de la croissance démographique.
- Une évolution de la population plus irrégulière pour Lourmarin, avec une baisse constatée entre 1999 et 2009, mais avec une légère reprise depuis 2009
- Le taux d'évolution annuel moyen constaté, entre 1999 et 2011, dans le SCoT profite principalement aux communes situées aux abords de la commune de Pertuis.

## 1.2 Une évolution démographique influencée par les flux migratoires

Sur l'ensemble des périodes d'évolution, le solde migratoire de Lourmarin est en grande majorité supérieur au solde naturel, ce qui a permis une croissance de la population communale. Seule la période comprise entre 1999 et 2009 montre un solde migratoire négatif, induisant une baisse de la population.

Taux démographiques (moyennes annuelles)						
	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2009	2009-2011
<b>Taux d'évolution global en %</b>	1,60%	3,30%	3,20%	0,10%	-1,30%	0,40%
- dû au solde naturel	-0,30%	-0,80%	-0,30%	-0,10%	0,00%	-0,10%
- dû au solde migratoire	1,90%	4,10%	3,60%	0,20%	-1,30%	0,60%
<b>Taux de natalité pour 1000</b>	12,70	10,20	9,90	10,70	10,70	10,10
<b>Taux de mortalité pour 1000</b>	15,80	18,40	13,10	11,80	10,60	11,40

Le graphique ci-contre nous montre que l'évolution de la population est principalement liée à l'évolution du solde migratoire. Majoritairement, ce sont donc les migrations qui ont le plus d'influence sur la croissance démographique, et non le solde naturel.



Toutefois, pour certaines périodes, le solde naturel influence aussi l'évolution de la population. Il en va ainsi pour la période 1975-1982, où l'on constate que le taux d'évolution annuel moyen aurait pu être plus important si le solde naturel n'avait pas été si négatif (d'ailleurs, il s'agit de la période où le taux de mortalité a été le plus élevé).

A titre de comparaison, le territoire du SCoT connaît une situation identique puisque le solde migratoire reste la source essentielle influant sur l'évolution de la population.

### 1.3 Un vieillissement de la population qui se renforce

En 2011, les classes d'âge les plus représentées sont celles des 45-59 ans et des 60-74 ans avec respectivement 24.1% et 21.7%, tandis qu'en 1999, ce sont celles de 30-44 ans (19.9%) et de 45-59 ans (19.8%).

Evolution de la population selon la classe d'âge, entre 1999 et 2011					
	1999		2011		Taux d'évolution 1999-2011
	Nombre	%	Nombre	%	
<b>Ensemble</b>	<b>1 116</b>	<b>100%</b>	<b>1 046</b>	<b>100%</b>	<b>-6,27%</b>
0 à 14 ans	190	17,0%	154	14,7%	<b>-18,9%</b>
15 à 29 ans	156	14,0%	117	11,2%	<b>-25,0%</b>
30 à 44 ans	222	19,9%	155	14,8%	<b>-30,2%</b>
45 à 59 ans	221	19,8%	252	24,1%	14,0%
60 à 74 ans	193	17,3%	227	21,7%	17,6%
75 ans et plus	134	12,0%	141	13,5%	5,2%

Globalement, ce sont les classes d'âges des 45 ans et plus qui ont le plus évolué, au détriment des classes inférieures (0 à 44 ans).

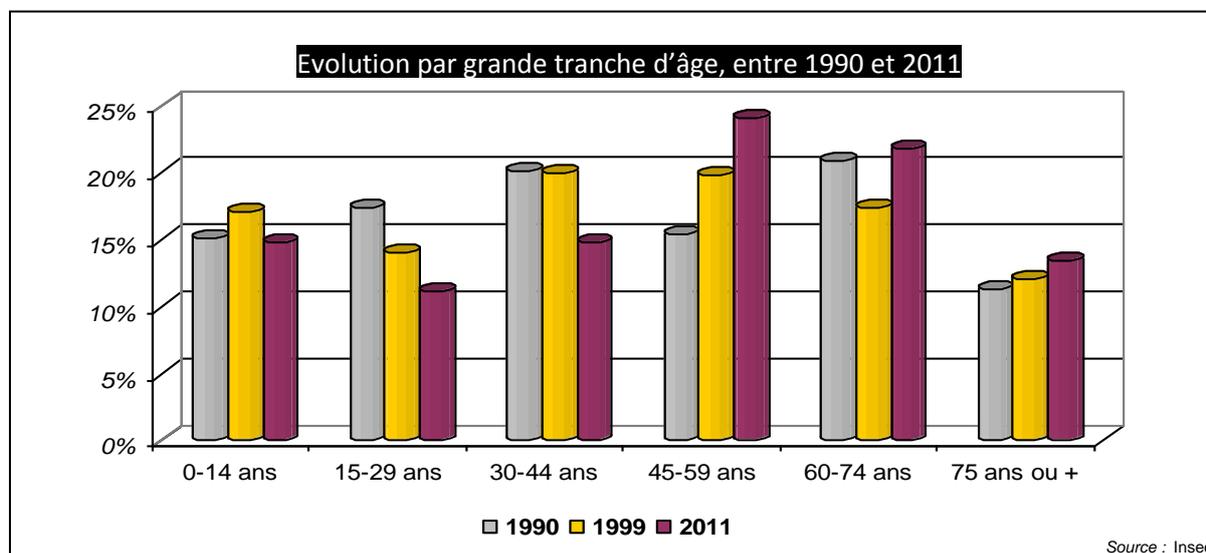
Au regard des données analysées précédemment, concernant l'évolution démographique, nous avons constaté que la dernière période d'évolution (entre 1990 et 2011), avait été marquée par une diminution de la population. Cette diminution était due à une diminution du flux migratoire, et à un solde naturel négatif.

Ainsi, la population de Lourmarin a connu un vieillissement, qui se traduit par une baisse globale de la part des moins de 45 ans. En 2011, les moins de 45 ans représentaient 40.7 % de la population, ils représentaient 50.9% en 1999 ; cela représente une diminution de 10.2 points.

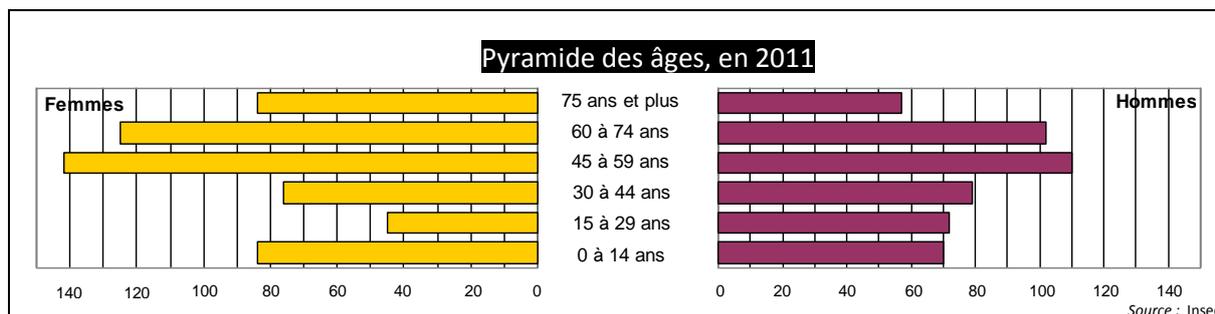
De plus, la diminution de la population (-70 personnes entre 1999 et 2011), ne s'est pas constatée pour la part des 45 ans et plus : on comptait 548 personnes de plus de 45 ans en 1999, contre 620 personnes en 2011 (soit 72 personnes en plus).

La part des moins de 45 ans était de 568 personnes en 1999, contre 426 en 2011, soit une diminution de 142 personnes entre ces deux périodes. Ainsi, nous pouvons constater deux grands phénomènes :

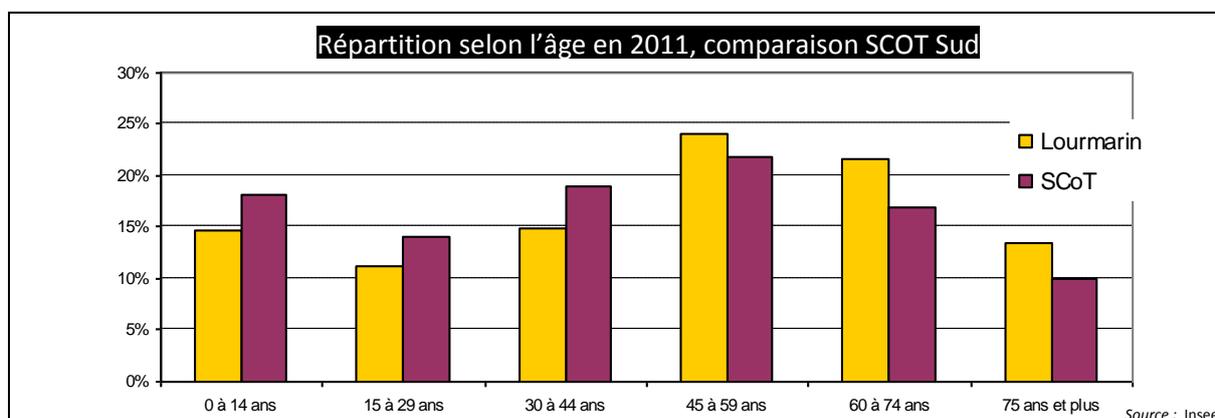
- un glissement des classes d'âge plus jeunes de la population de Lourmarin, vers des classes d'âge plus âgées (+ de 45 ans),
- les populations de jeunes ménages avec enfants (30/44 ans) n'ont pas pu rester ou s'installer sur la commune de Lourmarin, d'où une diminution globale des classes d'âges des moins de 45 ans.



Globalement, nous pouvons considérer, que Lourmarin connaît des difficultés pour renouveler sa population. La pyramide des âges, nous le montre également, avec une part des moins de 45 ans qui est faible avec un taux de 40.72 % en 2011, tandis qu'elle représentait 50.9% en 1999.



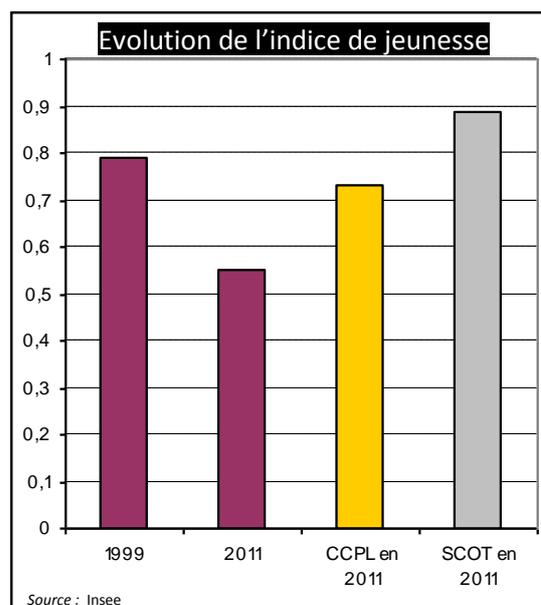
Si on compare la structure de la population de Lourmarin avec celle du SCOT, on remarque qu'effectivement Lourmarin possède une population moins importante pour toutes les classes d'âges de - de 45 ans, et inversement pour les classes d'âges de + 45 ans où sa population est plus importante.



Le graphique, ci-contre, représentant l'indice de jeunesse (rapport entre la population des moins de 20 ans et les plus de 60 ans) illustre parfaitement les constats énoncés précédemment. En effet, on retrouve à la lecture de ce graphique une situation meilleur en 1999 : Lourmarin avait un indice de jeunesse supérieur à celle de la communauté de communes, mais inférieur à celle du SCOT.

En 2011, l'indice de jeunesse a considérablement diminuer (0.55 en 2011), et apparaît même plus faible que celui de la CCPL (0.73 en 2011). L'indice de jeunesse du ScoT reste relativement élevé (0.89 en 2011).

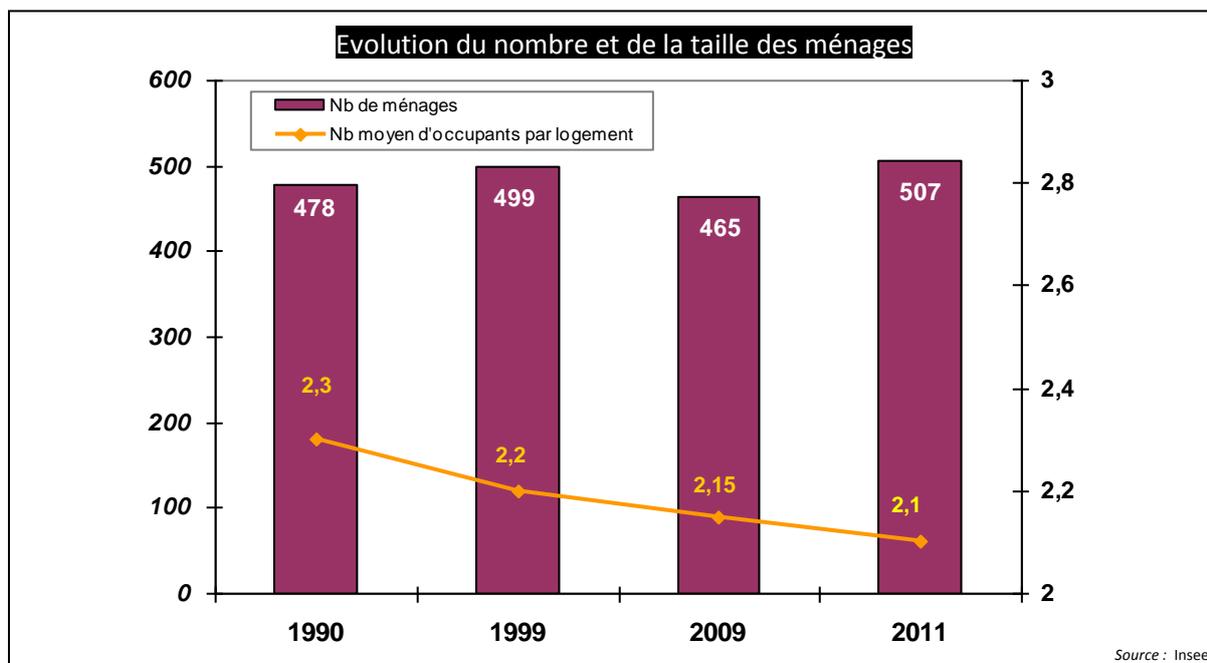
Ce constat confirme que la part des + de 60 ans est de plus en plus représentée sur la commune de Lourmarin.



## 1.4 Un profil démographique en mutation

Sur la commune de Lourmarin, le nombre de ménages est globalement en augmentation depuis les années 1990. A noter cependant, une diminution du nombre de ménages entre 1999 et 2009 (- 34 ménages), mais avec une reprise entre 1999 et 2011 avec une hausse de 42 ménages.

Ainsi, globalement, depuis les années 1990, Lourmarin a gagné 29 ménages passant de 478 ménages en 1990 à 507 en 2011, soit une hausse de (+6%).



En revanche, sur la même période, le nombre moyen d'occupants par logement a diminué. Il était de 2.3 en 1990 et atteint 2.1 occupants par logement en 2011. On a donc une diminution du nombre moyen de personnes par ménage. Ces constats (augmentation du nombre de ménage, diminution du nombre d'occupants par ménage) nous montre que l'on assiste à un phénomène de décohabitation des ménages.

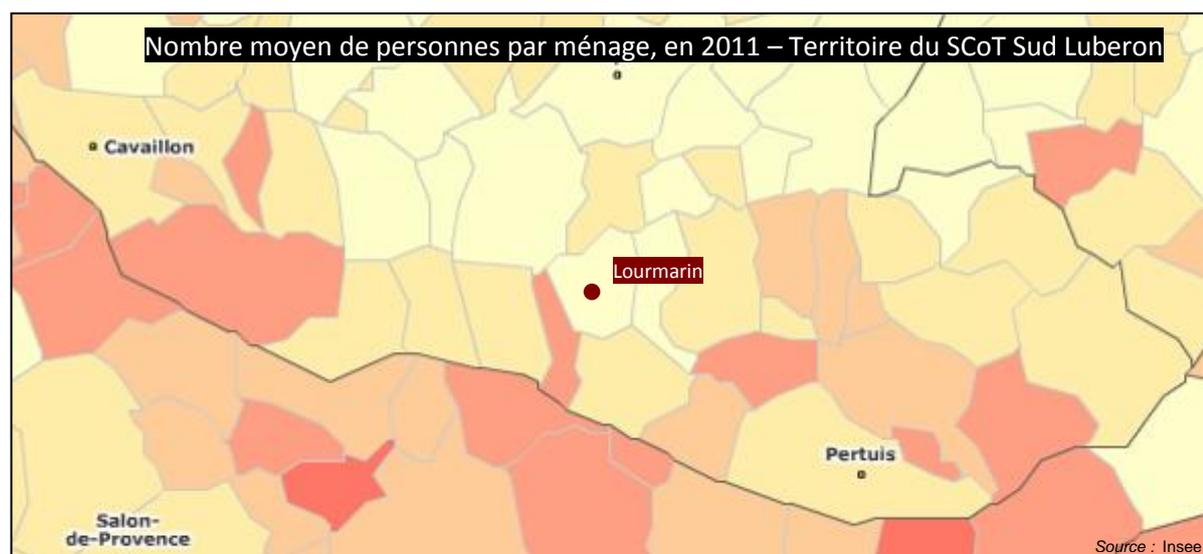
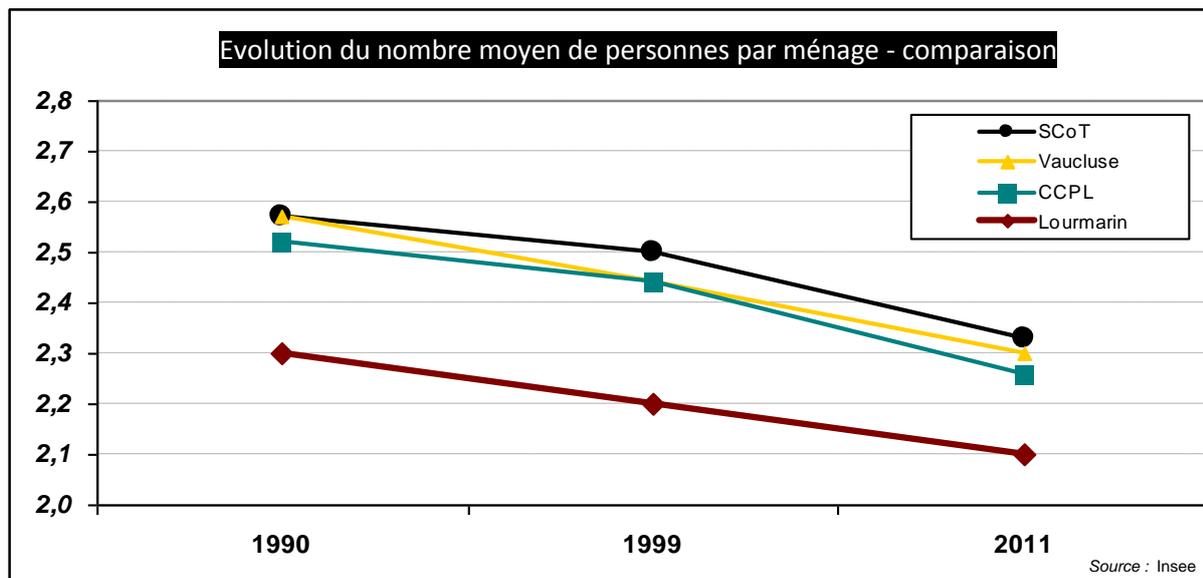
Globalement, nous pouvons considérer que plusieurs facteurs influent sur l'évolution du nombre de personnes par ménages :

- l'évolution de la structure par âge de la population,
- les comportements de cohabitation des ménages,
- la modification structurelle des familles : augmentation du nombre de famille monoparentale.

Nous pouvons considérer que le nombre moyen d'occupant par logement a diminué du fait de l'érosion des modes traditionnels de cohabitation. Ainsi, l'augmentation de la part des personnes vivant seules est venue d'autant diminuer la taille moyenne des ménages. Ces évolutions viennent conforter l'analyse précédente, selon laquelle la population de Lourmarin connaît un vieillissement de sa population avec une hausse des personnes en préretraite et retraitées, sans enfants à charge.

Il est intéressant de comparer ce phénomène de baisse de la taille des ménages avec celui constaté sur des territoires de comparaison. Ainsi, nous pouvons remarquer que cet épisode de baisse se retrouve au sein des territoires de la Communauté de Communes, du SCOT et du Vaucluse. Les tendances d'évolution au sein de ces trois territoires de comparaison sont relativement similaires,

avec une baisse continue depuis 1990 et un nombre moyen d'occupant par logement avoisinant les 2,3, en 2011.



- Une légère augmentation du nombre de ménages à Lourmarin (6% en 21 ans) ;
- Une baisse régulière du nombre moyen d'occupants par logement, atteignant 2.1 en 2011 ;
- En 2011, le nombre moyen d'occupant par logement est de 2.33 pour le territoire du SCoT et de 2.26 pour la Communauté de Communes ;
- Lourmarin possède un nombre moyen d'occupant par logement inférieur à la moyenne des territoires de comparaison.

## SYNTHESE - DEMOGRAPHIE

- Une croissance démographique connaissant différentes phases :
  - Une croissance forte entre 1975 et 1990 (TCAM de 3.26%),
  - Une stagnation entre 1990 et 1999 (TCAM de 0.07%),
  - Une diminution entre 1999 et 2009 (TCAM -1.029%).
  - Une reprise de la croissance démographique depuis 2009 est constaté avec un TCAM plus important (2.27 entre 2009 et 2011), contre un TCAM moins important pour le territoire du SCOT par exemple (TCAM de 0.81% entre 2009 et 2011).
- Des variations de populations dues principalement au solde migratoire.
- Les phases d'évolution démographique sont marquées par un vieillissement de la population. Avec les données du recensement de 2011, on constate que l'évolution du profil démographique se fait au profit des classes d'âges de 45 ans et plus. Ce constat laisse supposer un glissement de la structure de la population auquel s'ajoute un départ de personnes entre 1999 et 2011.
- Ainsi, la croissance de la population est marquée par :
  - Une structure de la population qui traduit le vieillissement de la commune de Lourmarin (une grande majorité la population a plus de 45 ans, soit 59.28%, tandis que dans les années 1999 la tendance était presque équilibré (50.89% pour les – de 45 ans, contre 49.10% pour les + de 45 ans) ;
- Entre 1990 et 2011, on note une baisse régulière du nombre moyen d'occupants par logement (passage de 2.3 à 2.1). Cette baisse est aussi constatée sur les autres territoires de comparaisons (Scot, CCPL, Vaucluse), cependant, elle se démarque par un nombre moins important de personnes par ménages en 2011 (2.1 contre 2.3 en moyenne pour les autres territoires).

### Enjeux :

- Permettre aux jeunes ménages de pouvoir venir s'installer sur la commune, afin de conserver un dynamisme démographique.
- Essayer de trouver un équilibre démographique pour que chaque génération trouve sa place au sein de la population Lourmarin.

→ ***Pour maintenir et conforter la reprise de l'évolution de sa population, la commune de Lourmarin doit retrouver un équilibre générationnel sur lequel s'appuie sa structure démographique actuelle. Il s'agit pour cela de permettre l'accueil de nouvelles populations, constituées notamment de jeunes ménages, tout en conservant une place privilégiée pour les personnes retraités, voir en préretraite.***

## 2. LOGEMENT

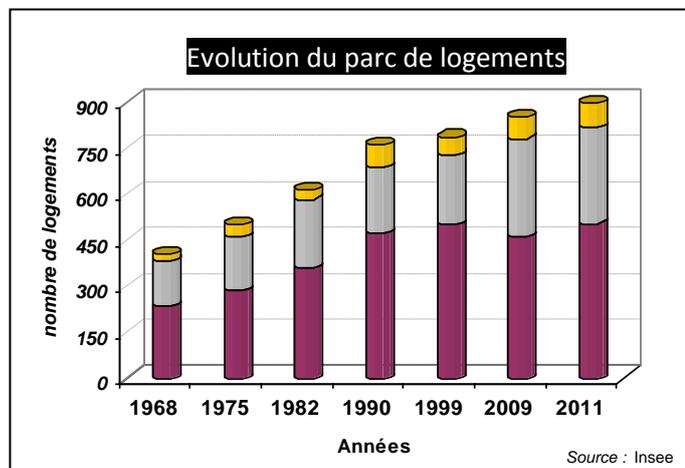
### 2.1 Un parc de logement marqué par un fort taux de résidences secondaires

L'évolution démographique constatée sur la commune, est en lien direct avec celle des logements, et plus particulièrement pour les résidences principales.

Ensemble des logements par type														
	1968		1975		1982		1990		1999		2009		2011	
	Nombre	%												
<b>Parc de logements</b>	<b>409</b>	<b>100%</b>	<b>503</b>	<b>100%</b>	<b>617</b>	<b>100%</b>	<b>764</b>	<b>100%</b>	<b>790</b>	<b>100%</b>	<b>857</b>	<b>100%</b>	<b>903</b>	<b>100%</b>
Résidences principales	235	57,5%	287	57,1%	362	58,7%	477	62,4%	504	63,8%	465	54,3%	507	56,1%
Résidences secondaires	152	37,2%	176	35,0%	224	36,3%	212	27,7%	229	29,0%	320	37,3%	313	34,7%
Logements vacants	22	5,4%	40	8,0%	31	5,0%	75	9,8%	57	7,2%	71	8,3%	83	9,2%

En effet, on peut remarquer, qu'entre 1968 et 1990, le parc de logements augmente d'une manière similaire à celle de la population (hausse de 86.80% pour les logements, et 80% de hausse pour la population) ; par la suite, entre 1990 et 1999, la population stagne et le parc de logements aussi.

La particularité remarquée concerne la période 1999 et 2009 : on remarque que la population diminue (-116 habitants soit -10.39%), mais que le parc de logements augmente à nouveau (+67 logements, soit une hausse de 8.48%). En détaillant, on constate que durant cette période le nombre de résidences secondaires augmente rapidement (+ 91 logements soit 39.7% de hausse), au détriment du nombre de résidences principales qui diminue (-39 logements, soit une diminution de 7.7%). On remarque aussi que durant cette période le nombre de logements vacants augmente aussi de 14 logements.



Globalement, le parc de logements de Lourmarin a fortement progressé depuis 1968, passant de 409 logements en 1968 à 903 en 2011 (soit une hausse de 120.8 %). Le parc se structure de la manière suivante :

- Une augmentation majoritairement tournée vers la production de résidences principales, représentant une hausse de 115.7% entre 1968 et 2011. C'est surtout entre 1968 et 1990 que l'évolution du nombre de résidences principales est significative, par la suite nous assistons à un ralentissement entre 1990 et 1999 (+5.66% soit 27 logements en plus), à une diminution entre 1999

et 2009 (-7.73%, -39 logements), et a une reprise entre 2009 et 2011 (+9% avec 42 logements de plus). En 2011, la part de résidences principales représentait 56.1%, contre 63.8% en 1999.

- Une part importante des résidences secondaires, en 2011. La part des résidences secondaires est de 34.7% en 2011 contre 37.3% en 2009. On constate que le nombre de résidences secondaires a surtout augmenté entre 1999 et 2009 avec près de 91 logements en plus, soit 39.7% d'augmentation.

- Enfin, une part de logements vacants qui est non négligeable, avec 9.2% en 2011. Le nombre de logements vacants de Lourmarin a connu une hausse importante entre 1968 et 2011, passant ainsi de 22 à 83 unités. La part de logements vacants a connu une évolution non linéaire connaissant des périodes de hausse et de diminution entre 1968 et 2011 (la part était de : 5.4 % en 1968 ; 8% en 1975 ; 5% en 1982 ; 9.8% en 1990 ; 7.2% en 1999 ; 8.3% en 2009 et 9.2% en 2011).

Bien que ce taux de 9.2% soit importants, il est nécessaire de souligner deux points :

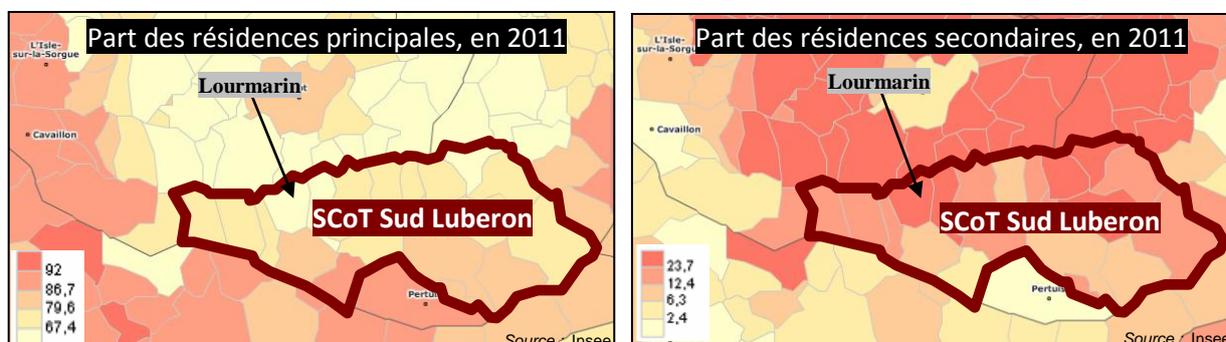
- certains de ces logements vacants se situent en zone agricole, puisque qu'il convient de rappeler que certains logements destinés aux saisonniers sont comptabilisés dans le parc de logements vacants. Ces logements sont donc difficilement mobilisables pour l'accueil de nouvelles populations.
- certains logements recensés comme vacants lors du dernier recensement sont aujourd'hui occupés.

Au final, plusieurs logements (entre 10 et 15) considérés comme vacants, sont en réalité occupés constamment ou une partie de l'année. Ainsi, le taux réel de logements vacants sur la commune se situe entre 7 et 8 % environ.

En comparaison avec d'autres territoires dont fait partie la commune, Lourmarin possède un taux de résidences principales (56.1%) inférieur à celui de la Communauté de Commune (74.7%), du SCoT du Sud Luberon (77.4%) et à celui du Vaucluse (83.5%).

Part des logements par type en 2011				
	Lourmarin	CCLP	SCoT	Vaucluse
<b>Résidences Principales</b>	<b>56,1%</b>	<b>74,7%</b>	<b>77,4%</b>	<b>83,5%</b>
Résidences secondaires	34,7%	17,4%	14,6%	7,2%
<b>Logements vacants</b>	<b>9,2%</b>	<b>8,0%</b>	<b>8,0%</b>	<b>9,3%</b>

En revanche, son taux de résidences secondaires est beaucoup plus élevé que les autres territoires de comparaisons (la CCLP (+17.3 points), du SCoT (+20.1 points) et du Vaucluse (+27.5 points)).



Ces chiffres sont semblables à ceux constatés sur la commune de Vaugines, et tout particulièrement à ceux des communes voisines du Pays d'Apt et de l'arrière pays Vauclusien.

➔ Lourmarin reste une commune attractive au sein du SCoT Sud Luberon, tout en conservant une particularité en matière d'accueil touristique (*résidences secondaires*).

## 2.2 Une offre locative importante et en progression

Résidences principales selon le statut d'occupation							
Types de logement	1999		2006		2011		Evolution 1999 - 2011
<b>Résidences principales</b>	<b>499</b>	<b>100%</b>	<b>477</b>	<b>100%</b>	<b>507</b>	<b>100%</b>	<b>2%</b>
Propriétaires	298	59,7%	307	64,4%	303	59,8%	1,7%
Locataires	155	31,1%	141	29,6%	176	34,7%	11,9%
<i>Dont</i>							
Logements HLM	0	0,0%	7	1,5%	14	2,8%	100,0%
Logés à titre gratuit	46	9,2%	29	6,1%	28	5,5%	-64,3%

Il apparaît nettement que l'occupation des logements en 2011 est le fait de propriétaires. En effet, ils représentent 59.8% et leur nombre a augmenté faiblement : 5 unités entre 1999 et 2011, soit une hausse de 1.7%.

Néanmoins, il convient de noter que l'évolution du nombre de locataires est supérieure à celle des propriétaires, sur la même période. En effet, concernant les locataires, on constate que leur nombre est en hausse (+11.9%) et leur part également. Ils représentaient 31.1% des occupants des résidences principales en 1999 et représentent en 2011, 34.7%. Leur nombre a ainsi augmenté de 21 unités. Toutefois il faut noter une diminution du nombre de locataire entre 1999 et 2006 (-14 personnes), avec une diminution de leur part à 29.6% en 2006. Par la suite, leur part et leur nombre ont augmenté entre 2006 et 2011 (+35 locataires soit une hausse de 24.82%, et une hausse de 5.1 points pour leur part).

Notons également qu'il y a 14 logement HLM en 2011, aucun en 1999. En outre, il existe deux logements PALULOS et 4 logements communaux.

Enfin, on note une diminution de la part des personnes logées à titre gratuit (-18 personnes entre 1999 et 2011), avec une part de 5.5% en 2011.

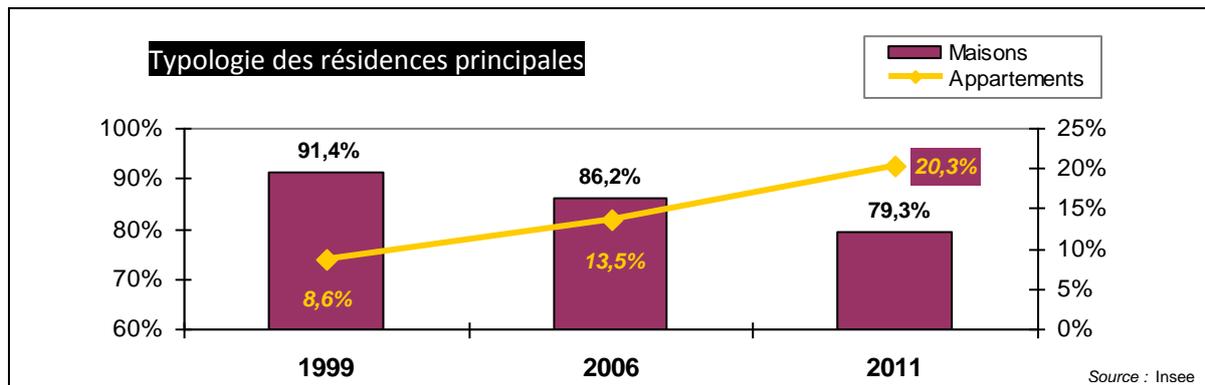
De manière générale, on note une tendance sur la commune de Lourmarin à l'augmentation de la part des locataires.

Ainsi, la part des locataires sur Lourmarin tend à se rapprocher de celles du Vaucluse (41.2%), et elle est supérieur à celle de la Communauté de Communes, et du SCOT qui sont respectivement de 28.8% et 27.1%.

Statut d'occupation en 2011 (part en %)				
	Lourmarin	CCLP	SCOT	Vaucluse
Propriétaires	59,8%	66,7%	68,4%	55,7%
Locataires	34,7%	28,8%	27,1%	41,2%
Logés à titre gratuit	5,5%	4,4%	4,5%	3,1%

**La tendance actuelle en matière de logements locatifs doit se poursuivre. En effet, la mise en location permet de répondre notamment aux besoins des populations les plus jeunes. Cela permet également de franchir toutes les étapes du parcours résidentiel : de la location à l'accession à la propriété.**

## 2.3 Une typologie de logements peu adaptées aux petits ménages



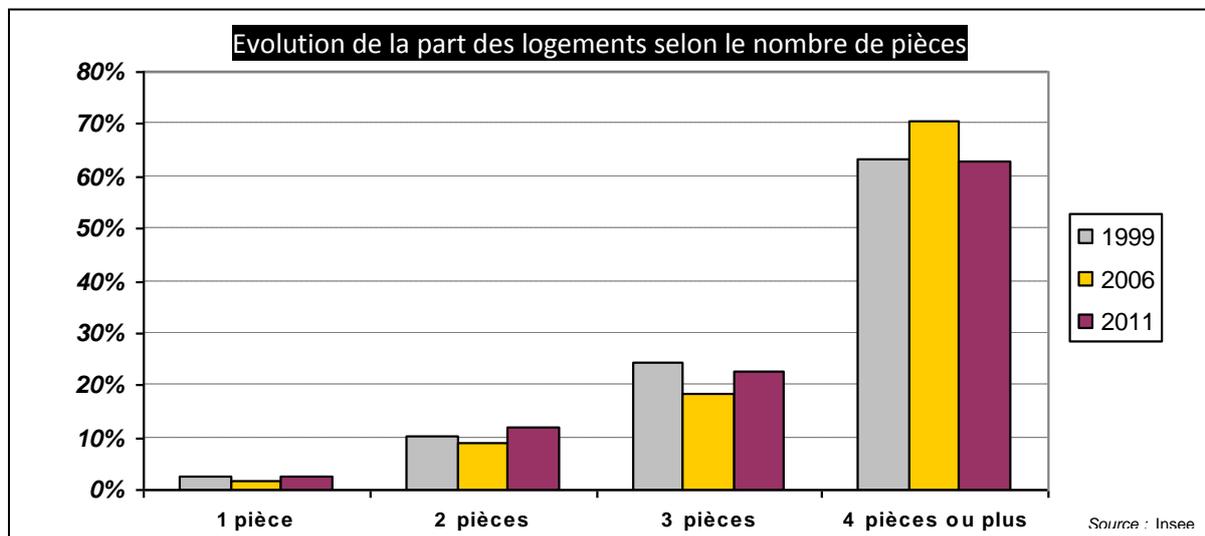
L'évolution du type de ménage est liée à l'évolution du type de logement. Il faut donc mettre en corrélation l'évolution de la typologie du bâti avec les phases d'évolution de la composition des familles et les tensions sur le marché du logement, comme le montre l'évolution de la part des appartements sur Lourmarin.

En 2011, on s'aperçoit que le parc de logements de Lourmarin est constitué à 79,3% de maisons individuelles et de 20,3% d'appartements. La part des maisons est donc largement majoritaire. On notera que 0,4% des logements ne sont pas compatibles comme des maisons ou appartements. En effet, il s'agit de logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'Insee : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobile home, etc.).

On s'aperçoit que depuis 1999, la part des maisons au sein du parc des résidences principales est en diminution, passant ainsi de 91,4% à 79,3%, soit une baisse de 12,1 points. En parallèle, la part des appartements est en augmentation, passant ainsi de 8,6% à 20%, soit une hausse de 11,4 points.

Concernant la répartition des résidences principales selon le nombre de pièces, on constate qu'en 2011, le logement le plus représenté est celui de 4 pièces et plus, avec 62,7%, suivi des logements de 3 pièces représentant 22,5% des résidences principales.

De fait, en 2011, il apparaît clairement que la part des petits logements (1, 2 et 3 pièces) est faible face à celle des 4 pièces et plus. Les petits logements sont donc sous-représentés sur la commune.



Ainsi, les types de logements et leurs évolutions ne sont pas en adéquation avec les besoins mis en évidence. En effet, on constate une faible part de petits logements (1, 2 et 3 pièces), tandis que la taille des ménages diminue et que ceux d'une personne augmentent. Ce constat laisse penser que les petits ménages à bas revenus ou les personnes seules qui souhaitent s'installer à Lourmarin sont confrontés à une inadéquation entre leur demande et l'offre en logements, qui est principalement constituée de grands logements individuels.

Ce phénomène a contribué à favoriser d'une part le vieillissement de la population en n'offrant pas la possibilité à de jeunes ménages désireux de s'installer à Lourmarin de trouver un logement adapté à la composition de leur famille, et d'autres parts d'augmenter le risque de vulnérabilité de nombreuses personnes âgées, en ne pouvant leur offrir des logements adaptés (des efforts ont cependant été entrepris ces dernières années par la commune).

## 2.4 Quelques éléments sur le marché du logement dans le Vaucluse et à Lourmarin

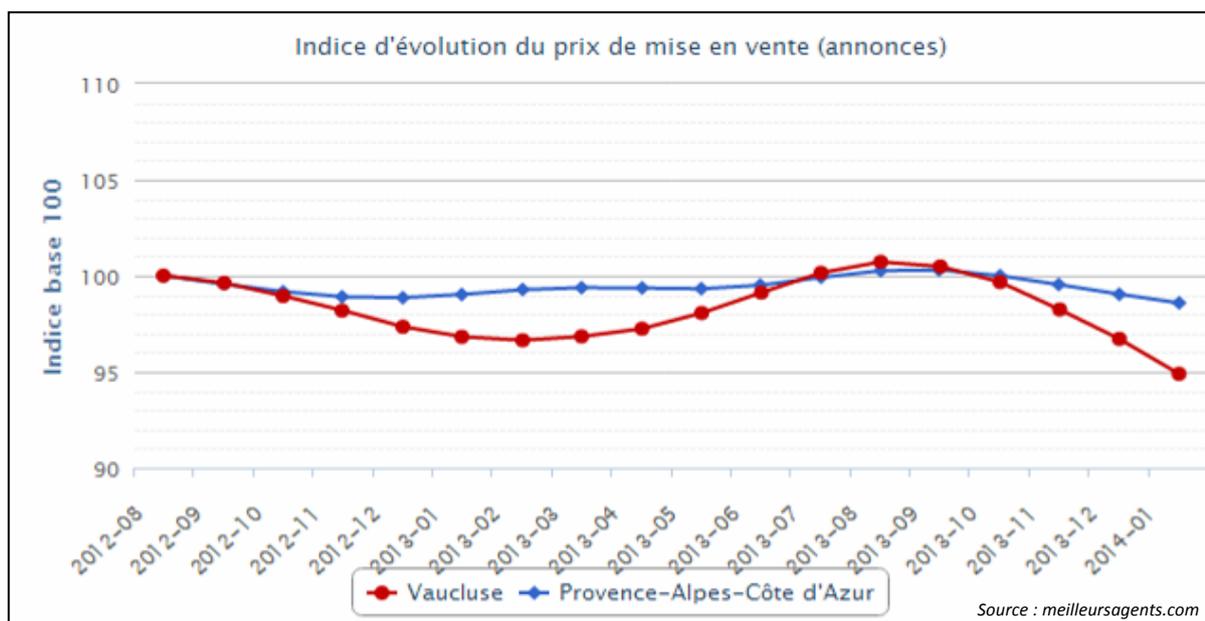
En 2014, le Vaucluse conserve encore des prix raisonnables, face à des départements comme les Alpes-Maritimes, le Var ou les Bouches-du-Rhône qui détiennent des moyennes de prix beaucoup plus élevées.

Le Vaucluse est le deuxième département le moins cher de la région avec en moyenne 2222€/m<sup>2</sup> pour une maison et 2075€/m<sup>2</sup> pour un appartement. Il est classé juste après le département des Alpes de Hautes Provence qui affiche un prix moyen de 2096€/m<sup>2</sup>, soit 110€ de moins. Le département le plus cher, les Alpes Maritime, a un prix au mètre carré moyen de 4178€, soit 89.4% de plus que le Vaucluse.

Le niveau de prix du Vaucluse reste inférieur au prix moyen de la région PACA.

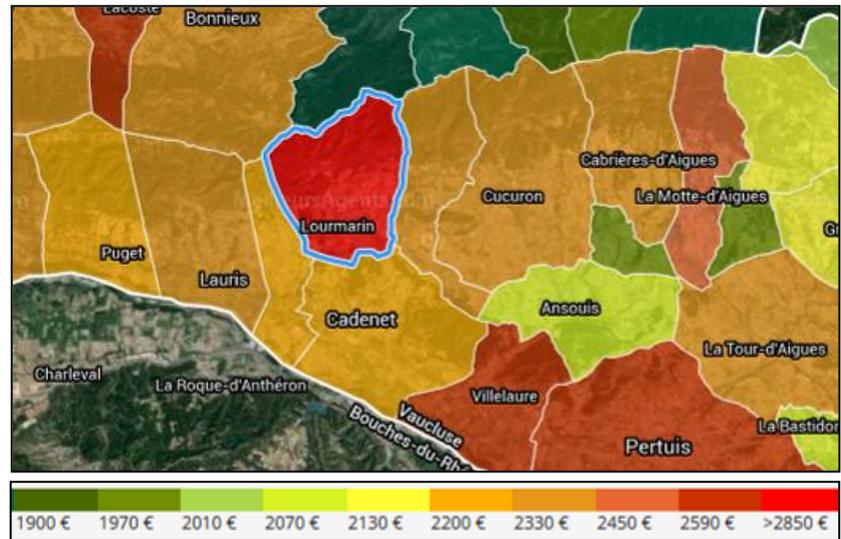
Concernant le prix des terrains, si l'on compare les chiffres de la période d'août 2011 à juillet 2012 avec ceux disponibles à ce jour pour la période similaire, on constate les variations suivantes :

- Une baisse, d'un peu moins de 7%, du prix moyen des terrains
- Cette même tendance, mais plus forte (8.5%), est constatée également sur la région PACA



- Prix de l'immobilier sur Lourmarin

Au deuxième semestre 2014, les prix de l'immobilier à Lourmarin sont estimés à 3390€/m<sup>2</sup> en moyenne pour un appartement et 3688€/m<sup>2</sup> pour une maison soit une moyenne de 3539€/m<sup>2</sup>. Pour les communes voisines de Puyvert, Cadenet et Vaugines, les prix moyens au m<sup>2</sup> pour une vente sont respectivement : 2360€/m<sup>2</sup>, 2299€/m<sup>2</sup> et 2429€/m<sup>2</sup>, soit environ 1100€ plus cher pour Lourmarin.



Source : meilleursagents.com

Lourmarin reste une commune dont les prix sont relativement plus élevés que ceux de ces voisines.

## SYNTHESE - LOGEMENT

- Une progression constante du nombre de logements depuis 1968, avec 120.80% d'augmentation. Cette augmentation du nombre de logements est marquée par :
  - une part de résidences principales majoritaire (représentant 56.1% du parc de logements en 2011, contre 74.7% à l'échelle de la CCLP, 77.4% pour le SCoT et 83.5% pour le Vaucluse);
  - une part de résidences secondaires supérieure, en 2011 (34.7%), en comparaison des autres territoires (CCPL, SCOT, Vaucluse) ;
  - un taux de vacance dont la part représente 9.2% en 2011. Ce taux est supérieur à ceux des autres territoires de comparaison (excepté pour le Vaucluse qui a 9.3%).
  
- Une occupation des logements qui est marquée par :
  - une part de propriétaires qui reste majoritaire (59.8% en 2011, contre 68.4% pour le SCoT) et dont le nombre est marqué par une petite hausse au cours de la période 1999-2011 (+5 personnes) ;
  - une hausse plus importante du nombre de locataires (+21 locataires), au cours de la même période, dont la part est supérieure aux autres territoires.
  - une augmentation du nombre de logements à loyer modéré : +14 logements entre 1999 (aucun logement) et 2011 ; 2.8% du parc de logement en 2011.
  
- Une sous représentation des logements de petites tailles, de 1 à 3 pièces, (représentant en 2011 : 37.3% du parc de logements). Ce constat renforce l'inadéquation de l'offre avec la demande en logements (type de logements par rapport au nombre moyens d'occupants par logement), et un recours quasi-exclusif à la maison individuelle (79.3% du parc de résidences principales), comme mode de production de logements qui consolide les disparités, fragilisant les ménages à bas revenus. Toutefois, on constate au cours de la dernière période (1999-2011), la réalisation d'appartements visant à contrebalancer la tendance actuelle (augmentation de la part d'appartements passant de 8.6% en 1999 à 20.3% en 2011). De plus, des efforts sont constatés en matière de diversification de l'habitat (augmentation de la part des logements d'une pièce) et donc de la mixité sociale.

### Enjeux :

- Répondre au phénomène du vieillissement et de décohabitation par des logements adaptés.
- Permettre aux jeunes ménages, aux ménages à bas revenus, et aux familles monoparentales de trouver un logement adapté à leur situation (logement locatif, etc.).
- Permettre aux enfants de Lourmarin en âge de quitter le foyer familial de rester et de s'installer sur la commune.

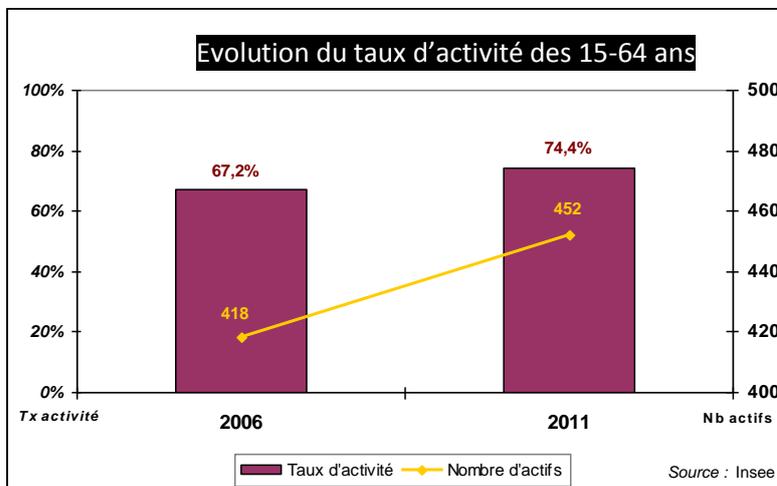
→ ***La commune de Lourmarin reste attractive au sein du territoire du SCoT. Des efforts ont été faits concernant à la fois la mise en location et la production de logements de petites tailles.***

# 3. LES ACTIVITES ECONOMIQUES

## 3.1 La population active

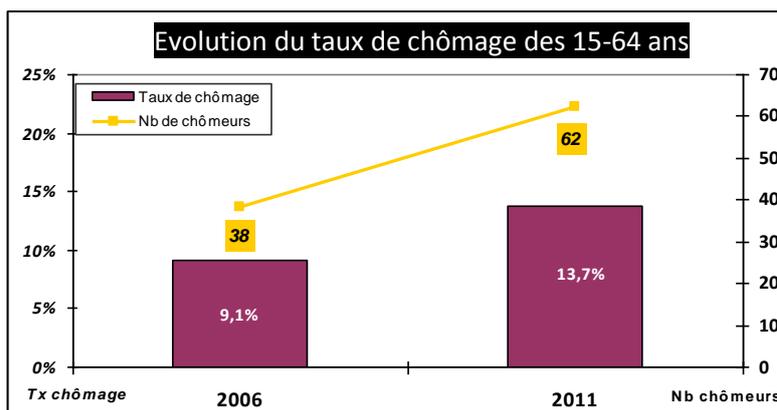
### Le taux d'activité

Les variations de la population de Lourmarin se sont accompagnées d'une évolution de sa population active. Depuis 2006, le nombre d'actifs des 15 et 64 ans n'a cessé d'augmenter. Il est passé de 418, en 2006, à 452, en 2011. Le taux d'activité des personnes de 15 et 64 ans a augmenté lui aussi entre 2006 et 2011, passant de 67.2% à 74.4%.



Lorsqu'on analyse le taux de chômage, on constate qu'il a augmenté de 4.6 points soit 24 personnes de plus.

En 2011 son taux est de 13.7%, pour comparaison il atteignait 14,7% en 1999, et 9.1% en 2006.



Comparativement avec le territoire de la Communauté de Communes, du SCOT et du Vaucluse, la commune de Lourmarin connaît un taux d'activité plus important 74.4%, et un taux de chômage plus haut (excepté pour le Vaucluse qui est supérieur avec 15.3% en 2011).

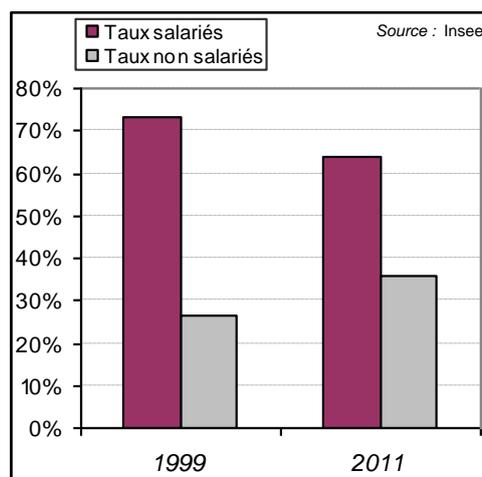
La population active des 15-64 ans, en 2011 - Comparaison		
	Taux d'activité	Taux de chômage
<b>Lourmarin</b>	<b>74,4%</b>	<b>13,7%</b>
CCPL	72,3%	11,9%
SCOT	<b>73,0%</b>	<b>11,1%</b>
Vaucluse	71,0%	15,3%

▪ Une population dynamique

Parmi la population active des 15 ans ou plus ayant un emploi (406 personnes en 2011), on note une forte représentativité de la part des non salariés.

En effet, en 2011, la commune de Lourmarin compte 64% de salariés et 36% de personnes non salariées. En comparaison, le taux de personnes non salariées est respectivement de 23.8%, 22% et 17.2% sur le territoire de la Communauté de Communes, du ScoT et du Vaucluse.

De plus, on constate, entre 1999 et 2011, que parmi les actifs ayant un emploi c'est la part des non salariés qui a le plus augmenté (hausse de 9.4 points, avec 46 personnes en plus). Ce sont respectivement les personnes étant indépendantes et employeurs qui ont le plus augmenté.



Au sein de la catégorie de personnes salariées ayant un emploi, ce sont les emplois durables qui sont le plus représentés (Titulaire de la fonction publique et CDI), en 2011, comptabilisant plus de 88% de la part de emplois salariés.

Formes d'emploi des actifs ayant emploi des 15 ans ou plus, en 1999 et 2011				
	1999		2011	
	Nb	%	Nb	%
<b>Ensemble</b>	<b>376</b>	<b>100%</b>	<b>406</b>	<b>100%</b>
<b>Salariés</b>	<b>276</b>	<b>73%</b>	<b>259</b>	<b>64%</b>
<i>Titulaire de la fonction publique et CDI</i>	243	65%	228	56,2%
<i>CDD</i>	19	5%	16	4%
<i>Intérim</i>	2	1%	6	1,5%
<i>Emplois aidés</i>	5	1%	6	1,5%
<i>Apprentissage - stage</i>	7	2%	3	0,7%
<b>Non salariés</b>	<b>100</b>	<b>26,6%</b>	<b>146</b>	<b>36%</b>
<i>Indépendants</i>	60	16%	88	22%
<i>Employeurs</i>	32	9%	56	14%
<i>Aides familiaux</i>	8	2%	2	0,5%

Les migrations journalières domicile/travail sont importantes vers les communes voisines de Lourmarin, près de 57.1% des actifs ayant un emploi résident sur la commune mais travaillent dans une autre commune.

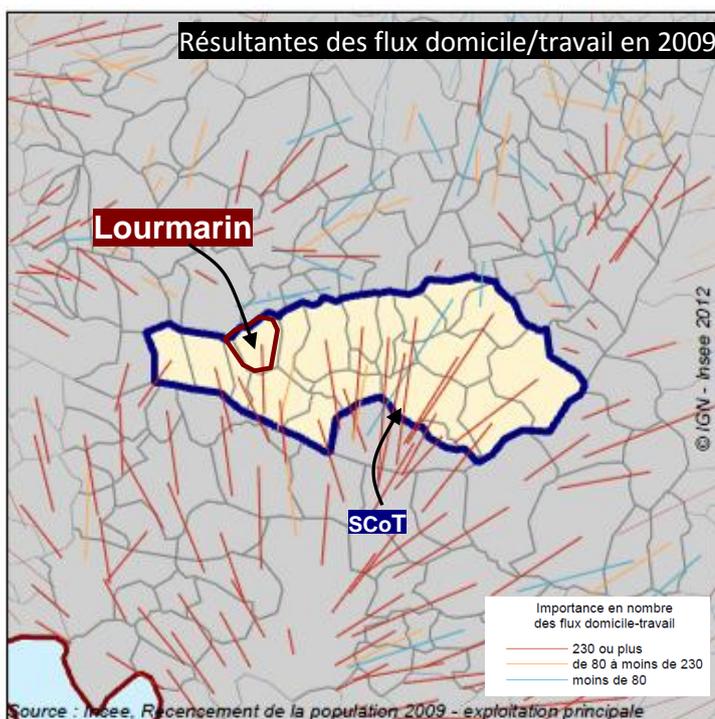
De plus, on note une diminution de la part des actifs qui travaillent et résident sur la commune entre 1999 et 2011 (- 1.8 points), soit une part de 42.9% pour 2011. Cependant, la part d'actifs qui travaillent et résident sur la commune est plus importantes à Lourmarin qu'au sein de la CCPL ou que sur le territoire du SCOT.

On retrouve les mêmes tendances au sein des territoires de la Communauté de Communes et du SCoT, où la part des actifs ayant un emploi travaillant et résidant au sein de leur commune est respectivement de 32.5% et 26.8%. Cette part est également en baisse entre 1999 et 2011. Globalement, les communes du Sud Luberon sont très influencées par les bassins d'emplois alentours.

Lieu de résidence - lieu de travail		
Actif ayant un emploi :	2011	Evolution 2006 - 2011
<b>Ensemble</b>	<b>406</b>	<b>4,9%</b>
Travaillent et résident :		
*dans la même commune	174	2,4%
	<b>42,9%</b>	<b>-1,1 points</b>
* dans une autre commune :	232	6,9%
- du même département	118	-10,6%
- de départements et régions différents	114	35,7%
- hors France métropolitaine	0	0,0%

En effet, le territoire du SCoT est aujourd'hui beaucoup plus accessible et directement relié au fort développement de la vallée du Rhône et de l'aire métropolitaine d'Aix-Marseille. De plus, l'installation du programme ITER à Cadarache révèle la vocation d'axe de communication et de peuplement de la vallée de la Durance avec un fort développement des bassins de vie de Pertuis et de Manosque jusqu'aux cantons de Forcalquier et de Reillanne.

La carte ci-contre montre le tracé des résultantes vectorielles qui s'obtient en joignant le lieu de résidence des actifs à leur lieu de travail, ce qui permet de mettre en évidence la polarisation des communes attractives en matière d'emploi.



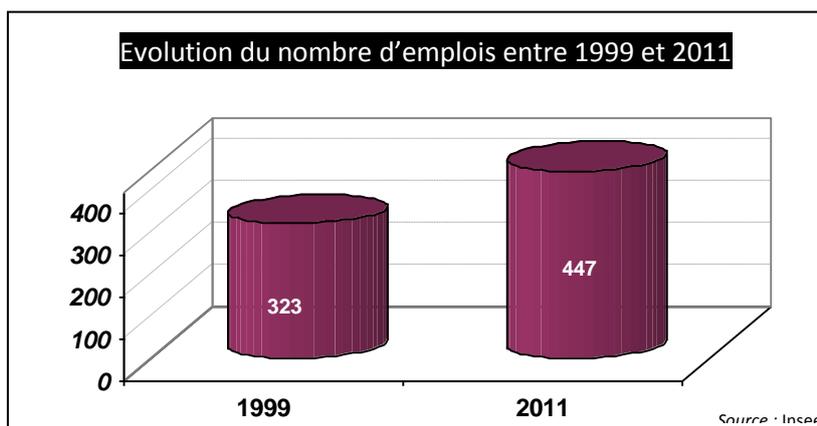
Ainsi, on remarque que les actifs de Lourmarin se déplacent principalement, hors de la zone du SCoT, vers les communes de la zone d'emploi d'Aix-en-Provence.

### 3.2 Un tissu économique local tourné vers des activités touristiques, commerciales, artisanales et de services

L'activité économique est le levier principal du développement d'un territoire. C'est également l'une des compétences de la Communauté de Communes des Portes du Luberon. Ainsi, les missions de la CCPL sont de soutenir le développement des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, ainsi que les activités agricoles et forestières. Ses actions concernent également la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zone d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques.

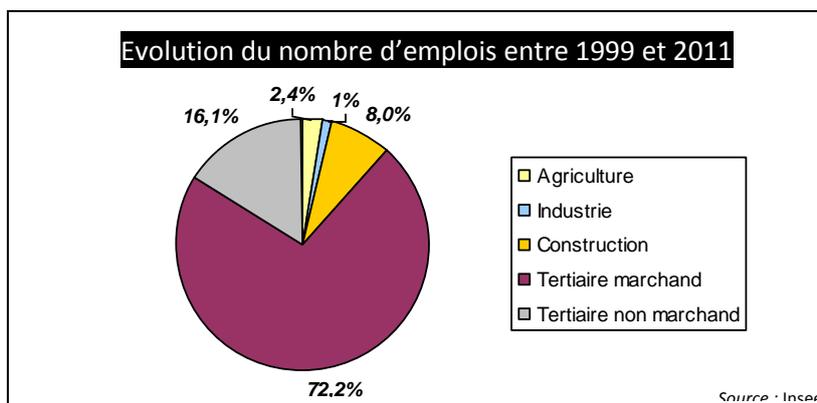
▪ Un secteur commercial très dynamique

Tous secteurs d'activités confondus, la commune de Lourmarin totalise, en 2011, 447 emplois, créés par les activités présentes sur le territoire communal. On remarque que le nombre d'emplois est en augmentation depuis 1999. Il est passé de 323 en 1999 à 447 en 2011 (soit une hausse de 38%).



Pour comparaison, le nombre d'emplois au sein du territoire de la CCPL a augmenté de 16.6% entre 1999 et 2011. Les tendances au sein du territoire du Sud Luberon tendent vers un développement de l'activité commerciale, artisanale et de services proportionnellement avec l'augmentation de la population. Néanmoins, il n'en est pas de même de l'agriculture, principale activité exportatrice du territoire. En effet, tout en demeurant la première occupation de l'espace et des milieux non forestiers, l'activité agricole, confrontée à l'ouverture des marchés et à la distorsion de ses coûts de productions avec ceux d'autres régions et d'autres pays producteurs, connaît une diminution non négligeable de son nombre d'actifs et d'emplois.

En 2011, 447 emplois étaient recensés sur le territoire communal. De plus, on constate que le secteur d'activité qui emploie le plus est celui du tertiaire marchand, qui représente 72.2% des emplois ; le tertiaire non marchand arrive en seconde place, avec 16.1% des emplois.



Enfin, les secteurs de la construction (8%), de l'agriculture (2.4%) et de l'industrie (1%), sont les moins représentés sur la commune. Ainsi, le secteur des services, de l'artisanat et des commerces constitue le principal créateur d'emplois sur la commune de Lourmarin.

Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2011		
	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>285</b>	<b>100%</b>
Agriculture (exploitations professionnelles)	29	10,2%
Industrie	10	3,5%
Construction	21	7,4%
<b>Commerce</b>	<b>199</b>	<b>69,8%</b>
Services publics	26	9,1%

En 2011 (selon le recensement Insee), il apparaît que Lourmarin compte 285 établissements de différentes natures. Le secteur d'activité le plus représenté est le secteur du commerce avec 69.8 % (199 établissements). Les autres secteurs sont beaucoup moins représentés sur la commune, l'agriculture (exploitations professionnelles) représente 10.2% des établissements, les services publics (9.1%), la construction (7.4%), et l'industrie (3.5%).

▪ L'appareil commercial de Lourmarin (hors agriculture)

La commune de Lourmarin compte de nombreux commerces qui ont un lien direct avec le tourisme, tel que les restaurants, hébergements, magasin d'art.....

Dans le village sont recensés (selon les données de la commune) notamment :

Divers commerces :

- D'antiquités, Brocante : 3
- Artisanat création : 7
- Décoration Maison : 8
- Plaisir de la table : 10
- D'habillement : 16
- 1 presse,
- 2 librairies,
- 2 magasins touristiques (cadeaux, souvenirs),
- 1 fleuriste.



Des commerces alimentaires :

- 1 boulangerie - pâtisserie,
- 1 traiteur,
- 1 superette,
- 2 épicerie,
- 1 commerce d'huile essentielle,
- 1 caveau de la cave coopérative
- 1 domaine viticole
- 2 producteurs maraîchage et arboriculture.



Des activités artistiques :

- Artiste peintre : 11
- Galerie : 4

Des services marchands variés :

- Artisans/ bâtiments : 14
- Immobilier : 9
- Esthétique (*coiffeurs*) : 4
- Banques : 2
- Garage : 2
- Communication/ import export : 1



Des services dans la santé : 9 (*kiné, infirmier, médecins, dentiste, une pharmacie*).

Des services publics, une majorité de ces derniers sont accès dans le domaine de l'enfance et de l'éducation :

- 1 bibliothèque,
- 1 école avec une cantine scolaire.
- 1 garderie périscolaire.
- 1 agence postale,
- Un office de tourisme.
- Un espace public numérique
- 2 distributeurs de billets.



Globalement, le tissu économique local de Lourmarin est développé et permet de satisfaire aux besoins de la vie quotidienne des Lourmarinois.

▪ Une fonction touristique bien exploitée au regard de la concurrence

Comme sur l'ensemble des communes du Luberon, le tourisme joue un rôle, directement ou indirectement, dans l'économie locale.

Pour répondre aux attentes des différents touristes, la commune présente une capacité en matière d'hébergement et restauration importante :

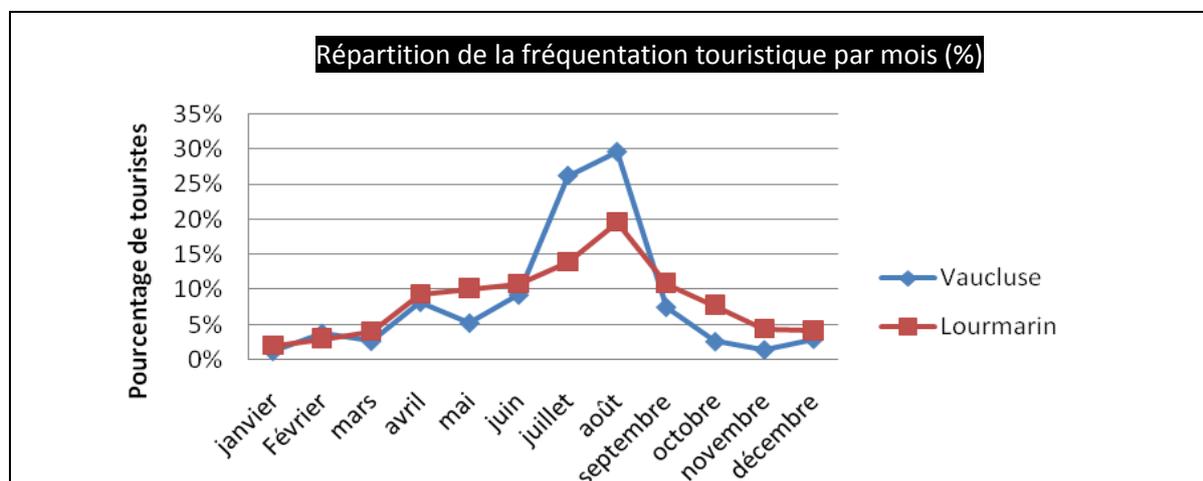
Capacité d'hébergement:

- hôtels : 5 (soit 82 chambres dont 47 chambres en établissement 3\*)
- chambres d'hôtes : 28
- gîtes : 69
- camping : 1 (156 emplacements)

Capacité de restauration:

- restaurants : 13
- snack/brasserie/salon de thés : 9

Le mois le plus fréquenté est août avec 20% de la population touristique du village à l'année. Une hausse de fréquentation apparaît dès le mois d'avril. La basse saison s'étend de Novembre à Mars. La saisonnalité de Lourmarin est plus étalée que celle du Vaucluse, où les mois de juillet et août sont très importants.



Avec 50,4% de son PIB affecté au tourisme, Lourmarin arrive en tête des communes vauclusiennes à forte valeur ajoutée touristique devant : Puyvert (49,3%), St-Romain-en-Viennois (46,5%), Fontaine-de-Vaucluse (44,4%), Joucas (40,2%), Gordes (36,9%), Roussillon (29%) et Vaison-la-Romaine (28,3%). Par ailleurs, la part de l'emploi touristique confirme le statut de commune fortement touristique. C'est le cas de Lourmarin avec 54,7% des emplois liés au tourisme.

En outre, il existe quatre grands types de tourisme à Lourmarin :

- le **tourisme historique et culturel** qui s'appuie sur une richesse patrimonial propre aux villages provençaux.
- le **tourisme détente** qui se traduit par un important développement des chambres d'hôtes, de l'hôtellerie et de la location saisonnière, mais aussi par des animations comme des marchés provençaux et la vente directe de produits du terroir.
- le **tourisme vert** qui profite des nombreux chemins de randonnées et du cadre protégé qu'offrent le Luberon et ses environs.
- le **tourisme régional** qui attire sur la commune des personnes du Luberon, mais aussi des Bouches du Rhône (bassin d'Aix en Provence principalement) et du Vaucluse, venant profiter des infrastructures touristiques de la commune sur la journée ou le week end.

La commune de Lourmarin concentre de nombreux atouts lui permettant de répondre à ces quatre types de tourisme.

#### Le tourisme Historique

Le village de Lourmarin bénéficie d'un patrimoine bâti de qualité et qui est bien mis en valeur. Lourmarin possède des vestiges historiques et des bâtiments ayant un intérêt patrimonial intéressant, tels que : l'église St- André, le beffroi ou « Boite à sel », le château de Lourmarin (classé monument historique, il reçoit plus de 40 000 visiteurs payants), le temple protestant, des fontaines (Fontaine de la place classée monument historique)...

La commune est aussi caractérisée par la présence historique de deux grands écrivains : Albert Camus et Henri Bosco, qui ont vécu et sont enterrés sur la commune. Des visites à thèmes sur ces deux grands écrivains sont organisées dans le village.



#### Le tourisme détente

L'offre touristique est très développée sur la commune, que ce soit au niveau de l'hébergement touristique des diverses animations et des commerces sur Lourmarin. On compte 5 hôtels sur la commune, de nombreux gîtes et chambres d'hôtes, ainsi qu'un camping 3 étoiles.

Les commerces variés et les nombreux cafés et restaurants permettent aux touristes de profiter pleinement de leur visite de Lourmarin.

Lourmarin accueille aussi de nombreuses galeries d'artistes, qui permettent aux publics de découvrir plusieurs types d'arts (peinture, sculpture...). Lourmarin a notamment accueilli un salon d'art contemporain en 2014.

Diverses animations sont présentes durant l'ensemble de l'année : un marché, des expositions, des conférences, un salon du livre ancien et de la bibliophilie, des festivals ...

On peut assister notamment durant l'été à deux grands festivals, le festival *Yeah* et le festival *des musiques d'été* qui se déroule au Château de Lourmarin.

Le festival Yeah a été lancé en 2012. Il s'agit d'un festival se déroulant début juin, dans le village et au château de Lourmarin. Il vise plutôt un jeune public, avec une programmation de musique rock, pop, indie, électro. Ce festival a été lancé en outre par Laurent Garnier.



Le festival des musiques d'été propose des concerts de musiques classiques, de juillet à octobre. Ce festival se déroule dans les salles du château de Lourmarin, ou à l'extérieur sur les terrasses et les jardins.

La programmation est variée, elle propose des récitals de piano (Bach, Schubert, Chopin, Beethoven...), des quatuors à corde, des duos violon/piano, des soirées théâtres, ainsi que du cinéma en plein air.



L'attrait touristique de la commune est aussi mis en avant avec son classement par deux grands labels : le label des « plus beaux villages de France », et celui des « villages fleuris ». Ces labels participent ainsi, à la renommée du village au niveau national et international.



Le label des plus beaux villages de France, regroupe les villages possédant un patrimoine de qualité et un cadre de vie préservé. L'objectif historique de ce label, était de « protéger et promouvoir le patrimoine remarquable de ces communes d'exception et leur offrir ainsi une alternative à la désertification rurale ».

En 2013, 156 communes rurales étaient adhérentes à l'association des plus beaux villages de France. Le Vaucluse compte 7 communes bénéficiant de ce label (Ansois, Gordes, Lourmarin, Ménerbes, Roussillon, Séguret et Venasque).



Le label des villes et villages fleuris, a pour objectif de valoriser les communes qui œuvrent à la création d'un environnement favorable à l'accueil et au bien être des habitants et des touristes. Un concours est réalisé en décernant aux communes un classement qui va de une à quatre fleurs, Lourmarin a la distinction deux fleurs en 2014. Le département de Vaucluse compte 25 communes en 2014.

### Le tourisme vert

Lourmarin est le point de convergence de plusieurs sentiers de grande randonnée permettant aux marcheurs, cyclistes et cavaliers, de découvrir le Luberon, sa flore et sa faune.

La proximité du Parc du Luberon et de sa faune préservé est un vrai atout pour l'attractivité de la commune.



### Le tourisme régional

Lourmarin attire indéniablement par la beauté de son architecture et ses nombreux commerces. Ils sont un élément clé de la vie du village. Les restaurants apparaissent comme un bon produit d'appel et/ou un choix privilégié de consommation. Le village est apprécié pour son caractère pittoresque et convivial. C'est pourquoi le tourisme Lourmarinois n'apparaît pas comme un tourisme conventionnel.

En effet, toutes ces caractéristiques touristiques amène une clientèle particulière de court séjour et de proximité (bassin de vie d'Aix, du Luberon et du département du Vaucluse). Cette spécificité économique entraîne en partie une saisonnalité touristique plus étalée de celle observée sur le reste du département du Vaucluse.

- Les itinéraires de randonnées (PR et GR)

Le PDIPR a été créé par la loi en 1983. Il a pour vocation de préserver le réseau des chemins ruraux mais aussi de garantir la continuité des itinéraires de randonnée. C'est un outil efficace pour gérer et améliorer les réseaux d'itinéraires dans le respect de l'environnement. C'est également une opportunité pour mieux organiser la pratique et valoriser les territoires.

L'inscription d'un itinéraire au PDIPR le protège juridiquement, il est donc opposable aux tiers en cas de projets pouvant menacer la pratique ou en modifier les caractéristiques. Les communes sont parties prenantes car leur délibération est obligatoire pour inscrire un itinéraire au plan.

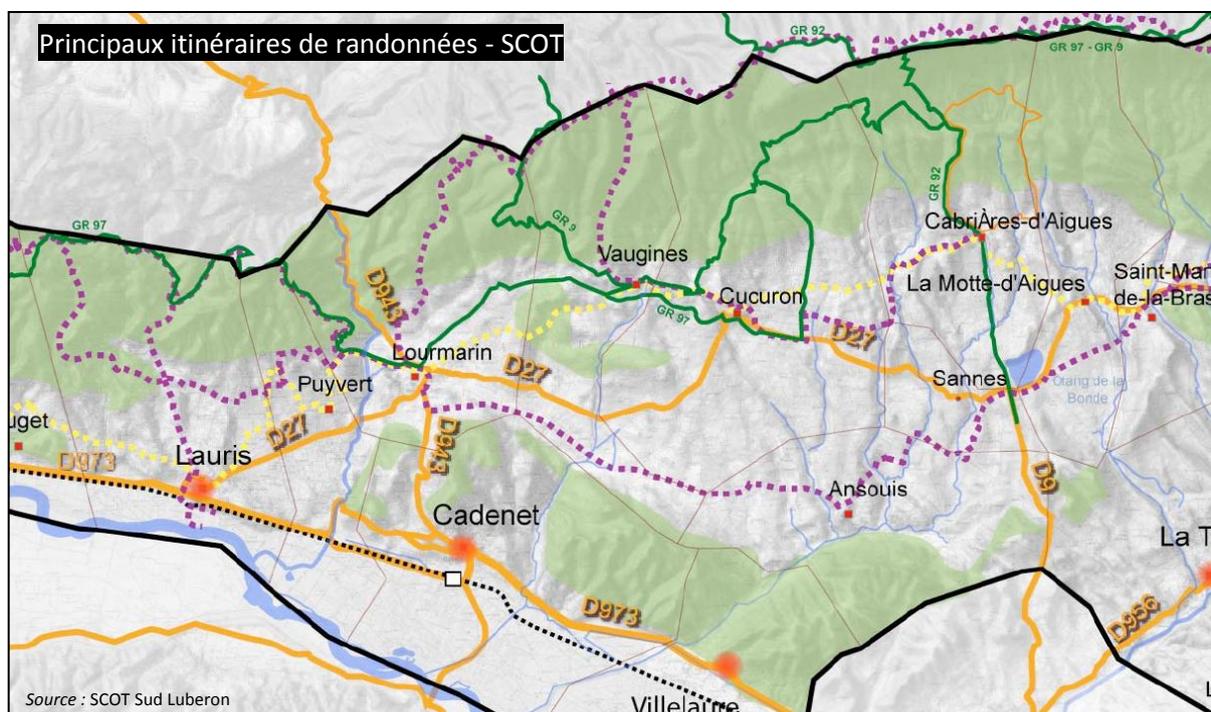
Des itinéraires de randonnée définis par le PDIPR ont été mis en place sur la commune de Lourmarin (PR sur la carte ci-après).

Ces itinéraires sont de réelles opportunités pour les communes qui souhaitent développer des activités sportives de pleine nature. Ils permettent de proposer une offre de randonnées équestres ou pédestres, dans un contexte sociale et touristique, où les chemins et sentiers répondent de plus en plus à un réel besoin de la population locale et touristique.



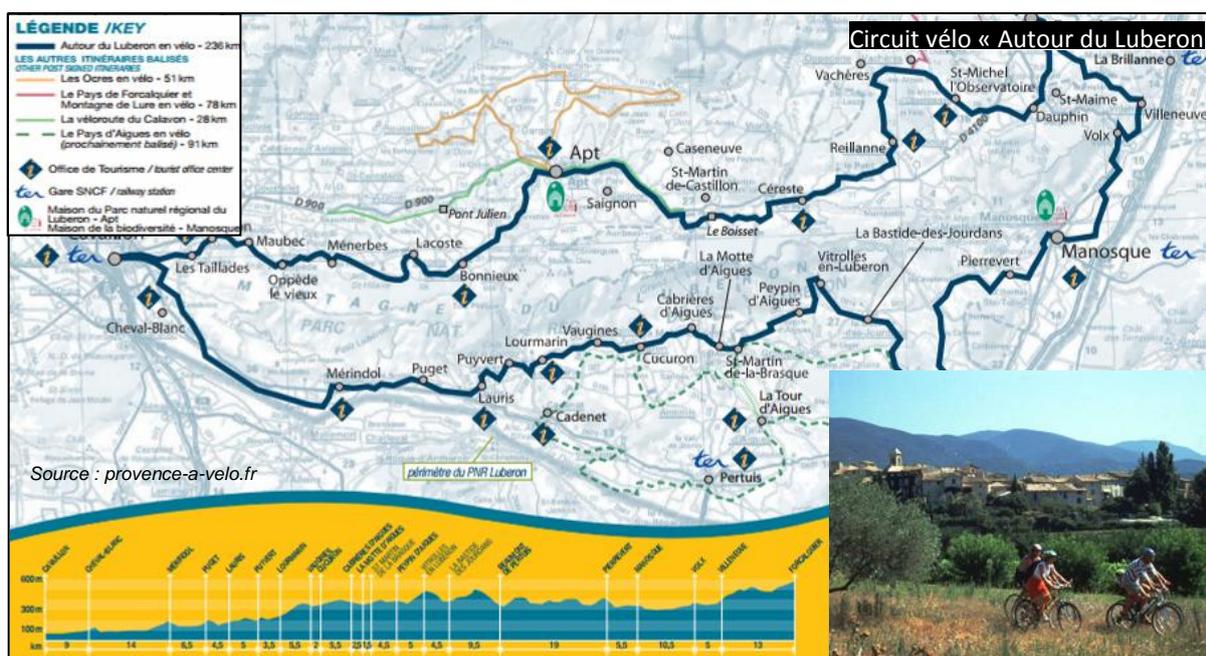
A ces sentiers de PR s'ajoute des itinéraires de Grande Randonnée (GR97) qui traversent le territoire communal et proposent un tour du Luberon.

A noter, aussi l'existence d'un sentier de découverte des vignobles, qui a été mis en place autour du domaine de Fontvert. Deux boucles sont proposées, de 1,7 et 1,5 km, jalonnées de panneaux explicatifs sur la culture de la vigne, le terroir, la faune et la flore du Luberon...



### Les circuits de cyclotourisme

Le territoire communal est traversé par un circuit cyclo-touristique dénommé « autour du Luberon à vélo ». Circuit entièrement balisés et accessibles aux amateurs de nature, de calme et de patrimoine, cet itinéraire de 236 km permet de découvrir le massif du Luberon, tout en douceur. Cet itinéraire emprunte des routes qui ont été choisies pour la beauté des sites et des villages qui sont traversés. Bien qu'elles soient peu fréquentées, ces routes sont partagées avec d'autres usagers.



### 3.3 Lourmarin au sein de la CCPL (Source Insee et « étude de développement économique de la CCPL » - CCI – Juin 2009)

Afin de mettre en place une stratégie de développement économique sur son territoire, la Communauté de Communes des Portes du Lubéron a sollicité les services de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vauchasse pour dresser un état des lieux de son territoire. Cette étude date de juin 2009, et une analyse du territoire économique a été relevée.

#### ▪ Développement économique

La Communauté de Communes des Portes du Lubéron compte près de 870 établissements en 2009. L'activité économique se concentre principalement sur quatre communes : Cadenet (27%), Lauris (22%), Lourmarin (21%) et Cucuron (16%). A l'inverse, les communes de Puget, Puyvert et Vaugines rassemblent à elles trois 14% des établissements. 30% des activités du territoire intercommunal concernent la sphère touristique, 24% les services et 19% le commerce. Les activités touristiques et de services caractérisent fortement le territoire. Selon les communes, l'un ou l'autre de ces secteurs compte le plus d'établissements.

La répartition des emplois par commune confirme à l'échelle de la communauté, le poids des villes de Cadenet, Lauris, Lourmarin. Le poids économique de Cadenet et Lauris à l'échelle intercommunale est confirmé par la présence sur ces communes de 5 des 6 principaux employeurs. La moitié d'entre eux oeuvrent sur le champs commercial et représente 132 emplois.

En sept ans, le nombre d'établissements implantés sur la Communauté a augmenté de 32%. Cette hausse est conséquente au regard de celle observée en Vauchasse (+18%) et sur la zone d'emploi d'Apt (+26%). La croissance la plus forte est observée sur le secteur de la construction (97% soit +29 établissements) puis dans une moindre mesure sur celui des services (40% soit +66 établissements).

*Synthèse des caractéristiques économiques en 2009*

		CADENET	CUCURON	LAURIS	LOURMARIN	PUGET	PUYVERT	VAUGINES	ENSEMBLE
COMMERCE	Etablissements (nbre)	42	24	31	61	1	10	-	169
	Effectifs <sup>1</sup> (nbre)	84	21	35	73	1	85	-	299
	Evolutions établissements 02 à 09 <sup>1</sup>	↘	↘	↘	↗	↘	↗	↘	↗
CONSTRUCTION	Etablissements (nbre)	55	26	34	18	6	6	9	154
	Effectifs <sup>1</sup> (nbre)	147	31	41	40	4	11	14	288
	Evolutions établissements 02 à 09 <sup>1</sup>	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗
INDUSTRIE	Etablissements (nbre)	21	16	19	7	2	8	3	76
	Effectifs <sup>1</sup> (nbre)	39	16	12	6	4	-	9	86
	Evolutions établissements 02 à 09 <sup>1</sup>	↗	↗	↗	↘	↗	↗	↗	↗
SERVICES	Etablissements (nbre)	66	20	62	29	13	14	6	210
	Effectifs (nbre)	59	18	80	14	11	15	5	202
	Evolutions établissements 02 à 09 <sup>1</sup>	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↘	↗
TOURISME	Etablissements (nbre)	48	55	47	55	13	9	21	258
	Effectifs <sup>1</sup> (nbre)	-	-	-	-	-	-	-	-
	Evolutions établissements 02 à 09 <sup>1</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-
ENSEMBLE	Etablissements (nbre)	232	141	193	180	35	47	39	867
	Effectifs <sup>1</sup> (nbre)	329	86	168	133	20	111	28	875
	Evolutions établissements 02 à 09 <sup>1</sup>	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↘	↗

Sources : fichiers CCI 84, CM 84, CDT84

<sup>1</sup> La notion d'effectif renvoie à l'effectif salarié des établissements

▪ Analyse sectorielle : état des lieux et évolutions

Le commerce La répartition territoriale des structures permet de dégager quatre typologies d'équipement des communes :

- appareil commercial conséquent (Lourmarin (61 établissements) et Cadenet)
- appareil commercial intermédiaire (Cucuron, et Lauris)
- appareil commercial faible (Puyvert, Puget et Vaugines)

Des spécificités territoriales peuvent être relevées :

- Puget affiche une spécialisation marquée sur un seul type d'activité (commerce automobile et de motorcycle) induite par la présence d'un seul commerce sur la commune.
- Certaines activités ne sont présentes que sur une seule commune :

\* commerce de carburants/combustibles sur Cadenet

\* vente par correspondance (VPC) sur Lauris.

En sept ans, le territoire a gagné 15 établissements commerciaux soit une évolution annuelle de plus de 1%.

**Le secteur commercial sur les Portes du Lubéron : éléments à retenir**

- Un nombre d'établissements inférieur à la moyenne départementale,
- Une polarisation des activités sur Lourmarin (la commune détient le plus grand nombre de commerce avec 61 établissements) et Cadenet,
- Un tissu d'établissements globalement récent,
- Une sur-représentation du commerce alimentaire en terme d'établissements et d'effectifs,
- Une augmentation plus importante qu'en Vaucluse du nombre d'établissements avec un dynamisme particulier des secteurs équipement de la maison, culture loisirs, commerce automobile, et commerce de gros,
- 3% des emplois commerciaux du département,
- Un gros employeur (Super U) qui concentre 24% des emplois commerciaux de la communauté.

La construction

154 établissements de construction sont dénombrés sur la CCPL. Selon les communes, le secteur représente de 10% à 24% des établissements toutes activités confondues. Chaque commune compte 6 à 55 établissements de construction.

*Répartition communale des établissements par activité en 2009*

	CADENET	CUCURON	LAURIS	LOURMARIN	PUGET	PUYVERT	VAUGINES	ENSEMBLE
CONSTRUCTION DE BATIMENTS		7	1	1				9
DEMOLITION	3	2	1	2	1	1	1	11
TRAVAUX DE FINITION	36	12	16	11	4	4	4	87
TRAVAUX D'INSTALLATION ELECTRIQUE PLOMBERIE	16	5	16	4	1	1	4	47
TOTAL	55	26	34	18	6	6	9	154

Sources : fichiers CCI 84, CM 84

Les trois quarts des établissements sont répartis sur trois communes : Cadenet, Lauris, Cucuron.

Les communes capitalisant le plus d'établissement sont celles qui comptent le plus de salariés. Ainsi, Cadenet concentre 25% des établissements et 51% des emplois du secteur.

**Le secteur construction sur les Portes du Lubéron : éléments à retenir**

- Un nombre d'établissements proche de la moyenne départementale,
- Une polarisation des activités et des emplois sur Cadenet,

- Un tissu d'établissements globalement récent,
- Une sur-représentation des activités de travaux de finition, d'installation électrique et plomberie,
- Une augmentation plus importante qu'en Vaucluse du nombre d'établissements,
- 33% des emplois de la communauté.

### L'industrie

Le poids de l'activité industrielle est comparable à celle départementale (8% des établissements). Les Portes du Luberon totalisent environ 2% des établissements vauclusiens. L'emploi industriel est proportionnellement moins important sur le territoire qu'au niveau du département et de la zone d'emploi (9% contre 15%).

Le secteur industriel, avec 76 établissements, est présent sur chacune des communes de la CCPL, avec 2 à 21 établissements. Trois communes : Cadenet, Lauris, Cucuron concentrent plus des trois quarts des établissements industriels.

L'industrie représente 10% des emplois de la communauté. La moitié d'entre eux sont situés sur Cadenet.

### Le secteur industriel sur les Portes du Lubéron : éléments à retenir

- Un nombre d'établissements correspondant à la moyenne départementale (8%),
- Une polarisation des activités et des emplois sur Cadenet,
- Un tissu d'établissements moins récent que la moyenne des activités,
- Poids conséquent des industries manufacturières,
- Une augmentation du nombre d'établissements proportionnellement plus importante qu'en Vaucluse,
- 10% des emplois de la communauté.

### Les services

La CCPL a un nombre proportionnellement plus important d'établissements de services qu'en Vaucluse et que sur la zone d'emploi d'Apt.

**Nombre moyen de services par habitants en 2009**

	CADENET	CUCURON	LAURIS	LOURMARIN	PUGET	PUYVERT	VAUGINES	PORTES DU LUBERON	VAUCLUSE
Nbre moyen de services / habitants	56	73	58	28	50	53	93	54	52

Sources : fichiers CCI 84, INSEE populations légales 2006

Le nombre moyen de services par habitant confirme la légère supériorité du territoire en matière de services. La CCPL compte en moyenne un établissement de services pour 54 habitants contre un pour 52 en Vaucluse.

Les 210 établissements de services se répartissent sur l'ensemble des communes. Les deux communes les plus peuplées de l'intercommunalité : Lauris et Cadenet, réunissent chacune plus de 30% des établissements.

Réciproquement, les communes les moins peuplées rassemblent le moins d'établissement. A noter, le faible nombre de services par habitant sur Lourmarin qui est de 72% plus élevée que la moyenne des Portes du Lubéron.

La répartition des communes par activité permet d'identifier une concentration des activités :

- « Artistiques et récréatives » sur trois communes : Cucuron, Lauris et Cadenet,
- « d'enseignement santé action sociale » sur trois communes : Cadenet, Lauris et puyvert,

- « de transport entreposage » sur Cucuron et Lauris

### **Le secteur des services sur les Portes du Lubéron : éléments à retenir**

- Un nombre d'établissements supérieur à la moyenne départementale,
- Une polarisation des activités sur Lauris et Cadenet,
- Un tissu d'établissements récents,
- Une sur-représentation des activités immobilières et scientifiques et techniques,
- Une augmentation du nombre d'établissements proportionnellement plus importante qu'en Vaucluse
- 1% des emplois du département.

### **Le tourisme**

La destination Luberon compte trois des dix principaux sites visités en Vaucluse : le village des Bories, le Musée de la Lavande et le Conservatoire des Ocres.

La Communauté, de par sa position géographique, est une porte d'entrée vers le Luberon mais dispose également de sites d'intérêt :

- le Château de Lourmarin (40 000 visiteurs en 2013),
- le Jardin des couleurs végétales « Couleur Garance » à Lauris (25 000 visiteurs en 2006)
- le Musée de la Vannerie à Cadenet (2 000 visiteurs par an).

La localisation du territoire offre à ces équipements touristiques un potentiel d'attractivité conséquent. Le paysage pittoresque, les marchés hebdomadaires et manifestations ponctuelles (foires, vides greniers, ...) renforcent cette attractivité.

La fréquentation des offices de tourisme témoigne de cet attrait territorial. En 2008, ils ont renseigné plus de 40 000 personnes soit une fréquentation équivalente à celle de la ville de Pertuis et légèrement inférieure à celle d'Apt. Les clientèles françaises sont fortement représentées dans la destination Luberon (65,7% contre 61% en Vaucluse) mais aussi sur les Portes du Luberon.

Le Luberon est une des destinations départementale pour laquelle les dépenses sont importantes :

- le budget moyen de séjour est le plus important du département (806,9€)
- la dépense journalière est parmi les plus importantes du Vaucluse (44,6€).

Les établissements touristiques sont présents sur l'ensemble des communes des Portes du Luberon. Plus de 80% sont concentrés sur quatre communes : Lourmarin, Cucuron, Cadenet, Lauris. Cette concentration des activités touristiques est valable tant pour celles d'hébergement que de restauration.

Lourmarin, labellisé « un des plus beaux villages de France », est le centre touristique de la Communauté. La mise en valeur et l'exploitation des atouts communaux (château, galeries d'art, manifestations ponctuelles, ...) a généré une véritable économie touristique (hébergement, restauration).

L'activité d'hébergement touristique se compose principalement de gîtes et chambres d'hôtes (91% des modes d'hébergement). Le territoire ne compte que 6 campings (absence de camping sur 4 communes) et 12 hôtels (absence d'hôtels sur 2 communes).

## Le secteur touristique sur les Portes du Lubéron : éléments à retenir

- Une situation avantageuse
- Des sites d'intérêt
- Un large panel d'hébergement
- Une clientèle principalement française
- De nouveaux comportements à assimiler

## Les enjeux pour le territoire de la CCPL

Le bilan des atouts/faiblesses a permis de dégager un certain nombre d'enjeux pour le territoire afin de lui permettre d'identifier des axes de travail dans la mise en place de sa stratégie de développement économique. On peut donc dégager 11 enjeux majeurs pour le territoire en matière de développement économique.

- En matière économique

1- L'enjeu principal semble être celui de répondre aux besoins exprimés par les acteurs, c'est-à-dire de favoriser les échanges d'informations multilingues et multi-secteurs de manière très généraliste et accessible. Tout ceci, devrait pouvoir être présidé par une logique d'accueil et de développement des activités économiques sociales et culturelles.

2- Pour répondre aux approches et visions différentes par rapport aux choix de développement (de type Lourmarin ou non..), un enjeu peut être dégagé : celui de la recherche d'équilibre, de mesure en matière de développement dans le respect des spécificités locales, en mettant bien en avant les risques de dénaturation de ce qui poussent les entreprises du territoire à s'installer.

3- Il s'agit ici de renforcer les atouts, les spécificités du territoire, et notamment en matière de santé, où de nombreux développements sont possibles, le secteur étant par ailleurs porteur d'emplois stables et qualifiés.

4- S'appuyer sur les équipements existants, vecteurs de développements économiques que ce soit le Château de Lourmarin ou Couleur Garance ou que ce soit d'autres structures du territoire.

5- Mieux coordonner l'action économique et touristique au niveau intercommunal.

6- Favoriser un développement d'activités en adéquation avec les catégories socioprofessionnelles de la population active, afin de créer de la valeur ajoutée, de répondre au niveau de chômage local, et de recentrer l'emploi sur le territoire.

7- Inciter le plus possible à la diversification des activités économiques sur le territoire afin d'être moins vulnérable en cas de fluctuations voire de crise économique.

- En matière d'aménagement

8- Au regard des contraintes du territoire en matière d'urbanisme, de rareté et de coût du foncier, il paraît important de dégager une vraie stratégie foncière visant à l'accueil d'entreprises faiblement consommatrices d'espaces, et donc mieux adaptées au territoire.

9- Il s'agit de répondre à la préoccupation principale des acteurs en matière d'aménagement : le stationnement. Pour cela une réflexion de fond se doit d'être posée pour trouver les réponses les mieux adaptées au territoire : optimisation, organisation, qualité, offre....

10- Favoriser le développement et l'accès au haut débit pour faciliter la résidentialisation ou la création d'activités sur le territoire, au regard de développements futurs comme ITER, ou d'autres activités de services.

11- Améliorer l'offre de logement social afin de faciliter le logement d'un nombre important de salariés.

*Comme nous l'avons constaté, la commune de Lourmarin s'est fortement développée, au cours de ces 30 dernières années. Cette évolution s'est accompagnée d'un apport de population active, jusqu'à aujourd'hui, attirée par la proximité des pôles d'emplois alentours (Cavaillon, Pertuis, projet ITER, Aix-en-Provence et Marseille); d'autant plus que le territoire du Sud Luberon est très attractif par son cadre de vie et sa situation géographique. Au regard des nouveaux comportements de la population qui désire transférer sa résidence principale en milieu rural (les « néo-ruraux »), renforcés par l'insuffisance de logements dans le territoire du Pays d'Aix, cette situation s'est accompagnée d'un report massif des logements de ces actifs aux franges du territoire du Pays d'Aix, et notamment dans le Sud Luberon. Toutefois, le profil démographique de Lourmarin vient de marquer un changement. En effet, parallèlement à l'apport d'une population active, c'est aussi une nouvelle population de jeunes retraités et préretraités qui s'installe sur Lourmarin. Dans ce contexte, de nouveaux besoins pourraient émerger, notamment dans les domaines de la santé et des loisirs.*

## 3.4 Agriculture et terroir agricole (RGA 2010)

### a) Contexte départemental

L'activité agricole du Vaucluse s'articule autour de trois productions majeures : vins, fruits et légumes qui représentent 82 % de la potentialité agricole du département. Les filières viticole (40 %) et fruitière (30 %) en sont les deux piliers avant les légumes (12 % du chiffre d'affaires agricole). La production de plants de pépinières (9 %) qui regroupe notamment les pépinières viticoles et les vignes mères de porte greffe, arrive en quatrième position.

Le Vaucluse est le premier producteur national pour la cerise, le raisin de table et la truffe. Il prend la deuxième place pour le melon, la poire, la courge, la courgette et la lavande. Il est en troisième position pour les vins d'appellation, la figue, la fraise, le lavandin et deux légumes phares de la ratatouille : le poivron et l'aubergine.

### **Des exploitations moins nombreuses mais qui s'agrandissent, avec des potentiels de production accrus**

En 10 ans (2000-2010), le Vaucluse perd près d'un quart de ses exploitations, mais sa surface agricole diminue moins fortement (-10%). Les exploitations professionnelles s'agrandissent, passant de 16 à 19 ha de superficie agricole utilisée en moyenne par exploitation. Les cultures spécialisées, principalement le secteur arboricole et le verger, diminuent (-22%). Un faible renouvellement de la part des jeunes chefs d'exploitation est constaté. En 2010, 16% des chefs d'exploitations ont moins de 40 ans, contre 23% en 2000.

En 2010, le nombre d'exploitations est de 5 920 dans le Vaucluse, soit 27 % du total régional. Ces exploitations s'étendent sur 111 220 ha de superficie agricole. 1 910 d'entre elles ont disparu en dix ans, soit près d'une sur quatre. Cette baisse est comparable à celle que connaît la région. Toutefois, le potentiel de production a moins diminué que le nombre d'exploitations (- 14 %), les exploitations de potentiel économique important ayant disparu moins rapidement que les autres. Ainsi, en 2010, les 10% d'exploitations les plus grandes contribuent à 43% du potentiel de production standard du département.

En effet, on constate entre 2000 et 2010 une diminution plus soutenue des petites exploitations (-30%). Il s'agit des exploitations dont le potentiel de production est inférieur à 25 000 €. Elles ne représentent que 34% des exploitations du département, occupent 8% de la superficie agricole et contribuent pour 3% à la production agricole potentielle départementale.

En 2010, un peu plus d'1/3 des exploitations du département sont gérées par des exploitations individuelles. Cette proportion est faible à l'échelle de la région PACA, qui totalise près de 80% d'exploitations individuelles.

<b>Les exploitations agricoles selon leur potentiel de production, en 2010</b>			
<b>Potentiel de production en €</b>	<b>Nombre d'exploitation</b>	<b>Part</b>	<b>Occupation de la SA</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5920</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>&lt; 25 000</b>	2020	34%	8%
<b>&gt; 25 000</b>	3900	66%	92%
Dont > 100 000	2190	37%	69%

De plus, dans le Vaucluse ce statut est en net recul puisqu'il concernait plus des 3/4 des exploitations en 2000.

De manière générale, on note une augmentation des terres cultivées par les exploitations professionnelles. Les exploitants individuels deviennent moins nombreux, et les formes sociétaires se multiplient et plus particulièrement les EARL, dont la part passe de 12 à 17% des exploitations entre 2000 et 2010.

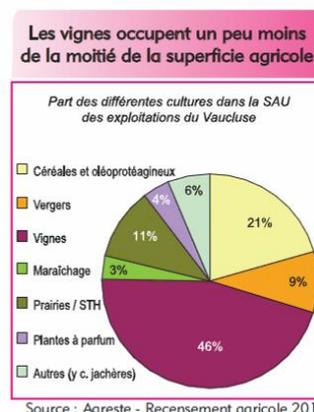
### **La vigne perd un peu de terrain, les plantes à parfum et les prairies s'étendent**

En 2010, les vignes occupent 46 % de la superficie agricole du département et s'étendent sur 50 930 ha, environ 7 000 ha de moins qu'il y a dix ans. Les vignes de qualité (AOP et IGP) reculent moins fortement (- 8 %) que les vignes sans indication géographique (- 40 %) mais perdent toutefois 3 700 ha. Elles couvrent aujourd'hui 95 % de la superficie en vignes du département (93 % en 2000). Les vignes à raisin de table sont quant à elles en diminution (- 26 % en dix ans) et n'occupent plus que 3 300 ha.

Les surfaces en céréales et oléoprotéagineux sont relativement stables et occupent 21 % de la superficie agricole en 2010 (19 % en 2000). Le blé dur représente à lui seul 64 % de cette surface en grandes cultures et est en augmentation de 10 % sur les dix dernières années.

Les prairies, cultures fourragères et surfaces toujours en herbe occupent 1 600 ha de plus qu'il y a dix ans, soit 11 % de la superficie agricole départementale. La superficie toujours en herbe peu productive, 56 % de ces surfaces, s'est en effet étendue depuis 2000, tout comme les prairies temporaires, qui occupent 1 800 ha (350 ha en 2000). Le poids des prairies dans la superficie agricole est aujourd'hui supérieur à celui de l'arboriculture, ce qui n'était pas le cas il y a dix ans.

L'arboriculture a en effet perdu près de 3 000 ha, la plus forte réduction du département. Le verger de poirier, en particulier, a perdu plus de la moitié de sa superficie en dix ans et n'occupe plus que 530 ha.



Les vergers de pommiers et de cerisiers restent prépondérants avec respectivement 3 800 et 2 700 ha. Les oliviers connaissent, quant à eux, une augmentation de leur superficie (+ 25 %) et occupent 1 100 ha.

Dans le même temps, la part des plantes à parfum augmente et s'établit à 4 % de la superficie agricole en 2010, 300 ha de plus qu'en 2000. La lavande est cultivée sur 1 640 ha (+ 13 %) et le lavandin sur 2 400 ha (+ 2 %).

Enfin, le maraîchage recule de manière significative : il perd 800 ha en dix ans et n'occupe plus que 3 % de la superficie agricole utilisée.

### **Toutefois, l'orientation technico-économique du Vaucluse reste la viticulture**

Le Vaucluse est l'un des plus grands départements viticoles français : 46% de son territoire est planté de vignes et produit près de la moitié des Côtes du Rhône. Il se classe troisième pour la production de vins d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), derrière la Gironde et la Marne. De la production des plants de vigne jusqu'à la commercialisation à l'échelle internationale la viticulture est une des grandes forces économiques du Vaucluse et emploie 57% des salariés permanents et 61% des saisonniers du département. Les exploitations en orientation viticulture représentent plus de la moitié des exploitations du département (55%) et participent pour 57% au potentiel de production départemental.

95 % des vignes du Vaucluse sont orientées en 2010 dans la production de vins de qualité (elles étaient 93 % en 2000). Parmi celles-ci, les superficies en appellation d'origine protégée, très majoritaires (38 100 ha, soit 82 % des vignes à raisin de cuve), se sont réduites (- 16 %) au profit des superficies en indication géographique protégée. Ces dernières occupent désormais 6 300 ha, 3 600 de plus qu'il y a dix ans. Les vignes sans indication géographique ont perdu 40 % de leur superficie et recouvrent 2 200 ha en 2010.

Près de 90 % des exploitations orientées en viticulture produisent sous signe de qualité, une part nettement supérieure à la moyenne du Vaucluse (61 %). Par ailleurs, la certification biologique y est plus fréquente et concerne 11 % des exploitations.

Dans le Vaucluse, les Côtes du Rhône s'étendent sur 46 communes de la vallée du Rhône, sur les contreforts du Mont Ventoux et sur les Dentelles de Montmirail.

Les vins des Côtes du Rhône sont classés en :

- Crus (Châteauneuf du Pape, Gigondas, Vacqueyras, Beaufort de Venise, Rasteau),
- Côtes du Rhône Villages communal (Cairanne, Puyméras, Massif d'Uchaux, Roaix, Séguret, Sablet, Valréas et Visan, Plan de Dieu),
- Côtes du Rhône villages (32 communes de Vaucluse),
- Côtes du Rhône.

D'autres appellations sont présentes dans le Vaucluse :

- L'AOC « Ventoux ». Situé sur les contreforts du Mont Ventoux, le vignoble des Côtes du Ventoux s'étend au sud et à l'ouest du Massif. 51 communes constituent l'Aire d'Appellation, toutes inscrites dans le département du Vaucluse.
- L'AOC « Luberon ». Le parc régional du Luberon joue le rôle d'écrin pour le vignoble du Luberon. Celui-ci s'étend sur 36 communes, toutes situées dans le sud-est du département.

b) L'agriculture à Lourmarin : une modernisation qui se traduit par une baisse des surfaces cultivées (source : agreste – recensement 2010)

*Les données du présent chapitre sont issues pour partie des Recensements Généraux Agricoles (RGA) de 2000 et de 2010.*

Lourmarin est une commune située dans le Sud du département de Vaucluse où les surfaces de vignes et de terres labourables occupent une place importante. Autrefois prépondérante et créatrice d'emplois, l'activité agricole, qui concourt au charme de la commune, est aujourd'hui en pleine mutation.

Les espaces à vocation agricole de Lourmarin représentent environ 40% du territoire communal. Les principales terres cultivées se situent au Sud du territoire communal, là où la topographie y est la plus favorable.

#### **Les surfaces agricoles et les terres cultivées : la vigne et les céréales comme cultures principales**

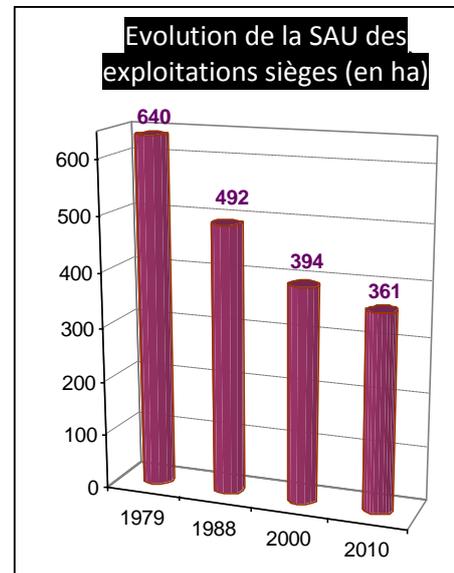
<b>Les chiffres clés (2010)</b>	
Nombre d'exploitations (professionnelles et non professionnelles)	38
Nombre de chef d'exploitations et de coexploitants	40
Nombres d'actifs familiaux sur les exploitations	22 personnes
Nombre total d'actifs sur les exploitations	32 UTA
Superficie agricole utilisée des exploitations	361 ha
Terres labourables	144 ha

En 2010, la SAU des exploitations ayant leur siège sur la commune de Lourmarin s'élève à 361 hectares. Il s'agit des terres arables et des cultures permanentes (vignes, vergers, etc.) attachées à une exploitation dont le siège social est situé à Lourmarin. Ceci revient à dire que les terres comptabilisées dans la SAU d'une exploitation peuvent provenir de communes voisines.

En 31 ans (1979 – 2010), la SAU a diminué de 43.6%. Cette diminution a d'abord été forte entre 1979 et 1988 (-23% soit -148 ha), et a continué entre 1988 et 2000 (-20% soit -98 ha), on note par la suite un ralentissement de cette diminution de la SAU, au cours de la dernière période (-8.37% entre 2000 et 2010).

Sur les territoire de comparaison, la tendance globale est à la baisse. En effet, dans le département du Vaucluse, la SAU suit une baisse importante avec un ralentissement entre 2000 et 2010; elle connaît une diminution de -21.5% depuis 1979.

En revanche, sur le canton de Cadenet, on note une diminution qui est plus forte, avec une baisse de -33.2% entre 1979 et 1988, puis -29.1% entre 2000 et 2010, soit globalement -57.1% entre 1979 et 2010.



Les résultats du recensement agricole de 2010 font état d'une diminution de la SAU, entre 2000 et 2010, de 9.6% pour le Vaucluse et de 29.1% pour le canton de Cadenet, contre 8.37 % pour Lourmarin. Ainsi, globalement, les agriculteurs de la commune de Lourmarin sont moins touchés par la baisse de la SAU comparé au territoire du canton de Cadenet. Cela peut s'expliquer par une agriculture diversifiée et riche (grâce au réseau du canal de Provence notamment).

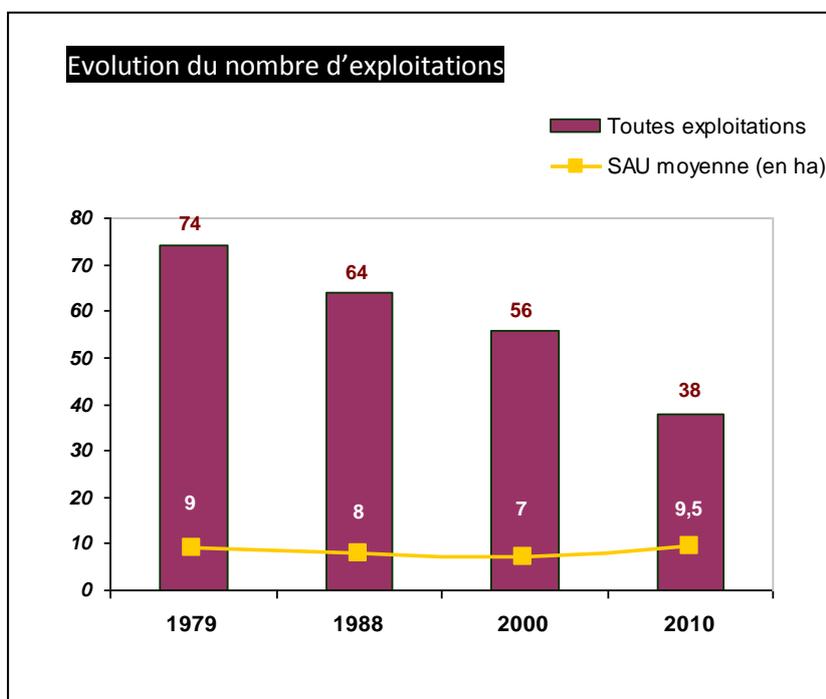
Au cours de la période 1979 et 2000, ce sont l'ensemble des cultures qui sont touchées par la diminution de la SAU. En revanche, entre 2000 et 2010, on assiste à une hausse importante de la part de céréales (+44 hectares, soit +77.46%), elle représente près de 28% de la SAU en 2010 contre 14% en 2000. Ces nouvelles cultures permettent ainsi de maintenir une agriculture dynamique, maintenant le paysage ouvert et limitant ainsi le risque de déprise.

Evolution de la SAU des exploitations sièges (en ha)	1979	1988	2000	2010
<b>Lourmarin</b>	<b>640</b>	<b>492</b>	<b>394</b>	<b>361</b>
Canton de Cadenet	9 068	6 060	5 482	3 886
Département de Vaucluse	141 615	131 694	123 056	111 218
Les terres cultivées à Lourmarin (en ha)	1979	1988	2000	2010
Vignes	276	205	196	165
Vergers	72	56	23	
Vergers avec oléiculture			43.8	44
Terres labourables	255	190	148	144
<i>Dont Céréales</i>	<i>138</i>	<i>85</i>	<i>56.8</i>	<i>100.8</i>

## Les exploitations agricoles et les chefs exploitants : un renouvellement difficile

Evolution du nombre d'exploitations	1979	1988	2000	2010			Evolution 1979/2010
	Nb	Nb	Nb	Nb	Part	Occupation de la SAU	%
Toutes exploitations	74	63	56	38	100%	100%	-48.6%
Moyennes et grandes exploitations (potentiel de production PBS>25 000 euros/an)	35	26	19	15	39.50 %	75.5%	-50%
Petites exploitations (potentiel de production PBS<25 000 euros/an)	39	38	38	23	60.5%	24.5%	-41%

Au regard du recensement agricole de 2010, à Lourmarin, les exploitations sont au nombre de 38. On constate, entre 1979 et 2010, une diminution de 48.65% du nombre d'exploitations. La période 2000-2010 marque la poursuite de la diminution avec -18 exploitations soit -32%, contre -12.5% (soit -8 exploitations) entre 1988 et 2000. Globalement, ces périodes de baisse touchent très majoritairement les moyennes et grandes exploitations, avec une perte de 20 établissements entre 1979 et 2010 (soit -50%).



La part de ces moyennes et grandes exploitations est en diminution entre 1979 et 2000 (elle passe de 47% en 1979, à 33% en 2000), mais par la suite, elle connaît une augmentation entre 2000 et 2010 (part de 33% en 2000 contre 39% en 2010).

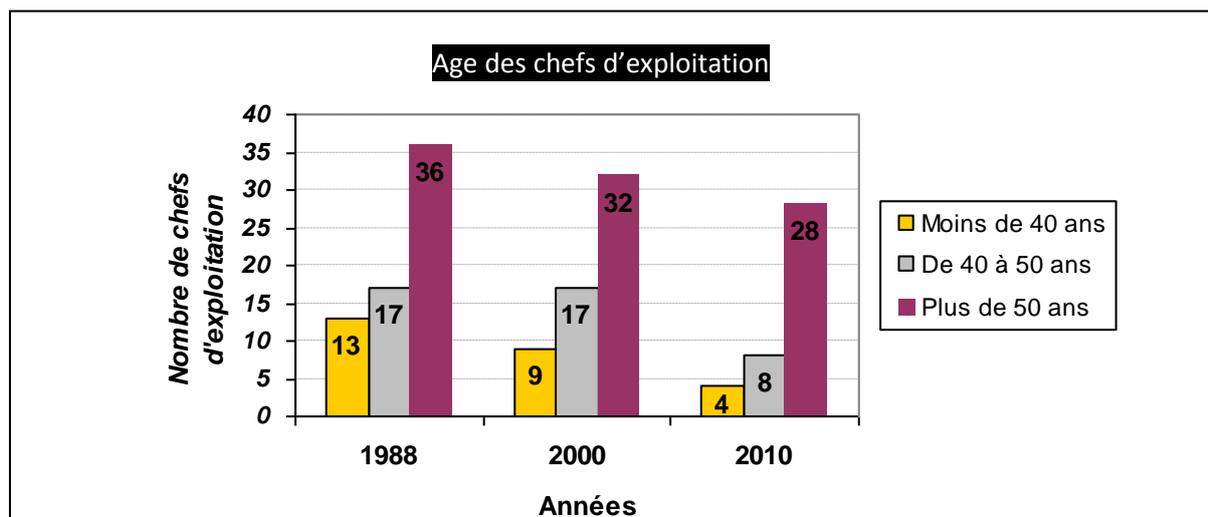
La perte en nombre des petites exploitations est moindre, (-16 unités entre 1979 et 2010), mais cette diminution s'est réalisée essentiellement entre 2000 et 2010 (perte de 22 unités, soit -39.5%).

De plus, on constate que les exploitations ayant leur siège sur la commune ont une surface moyenne de 9.5 ha en 2010, contre 7 en 2000. Au travers de ces chiffres, nous constatons que la surface moyenne des exploitations est en augmentation par rapport à 2000, et qu'elle a dépassé celle de 1979 (9 ha).

Il est intéressant de rapprocher cette perte à celle constatée dans le Vaucluse et sur le canton de Cadenet (tendance d'évolution de la dernière décennie), dont la cause principale est due à une diminution de la part des petites exploitations et un agrandissement de la taille des exploitations.

Dans notre cas, sur la dernière période, les petites exploitations sont en diminution et la taille moyenne des exploitations a tendance à augmenter.

Quand on s'intéresse à l'âge des chefs d'exploitation, on constate qu'entre 2000 et 2010, c'est essentiellement la classe d'âge des 40-50 ans qui a diminué (-18 personnes) contre -8 personnes pour les plus de 50 ans. La perte importante de cette part d'agriculteurs risque, à terme, d'handicaper le devenir de cette profession, le renouvellement des actifs ne s'opérant que faiblement. En effet, la faible représentation des agricultures de moins de 40 ans (4 exploitants sur 40 soit 10%) et la surreprésentation des plus de 50 ans (28 sur 40, soit 70%) reste un problème pour le devenir de l'agriculture.



### Les appellations en faveur de l'agriculture

La commune de Lourmarin est comprise dans les périmètres spécifiques AOC-AOP vins du « Luberon » et « huile d'olive de Provence » et dans les périmètres assez étendus d'Identification Géographique Protégée (IGP) : « Agneau de Sisteron », vins de « Méditerranée », vins de « Vaucluse » et « Miel de Provence ».

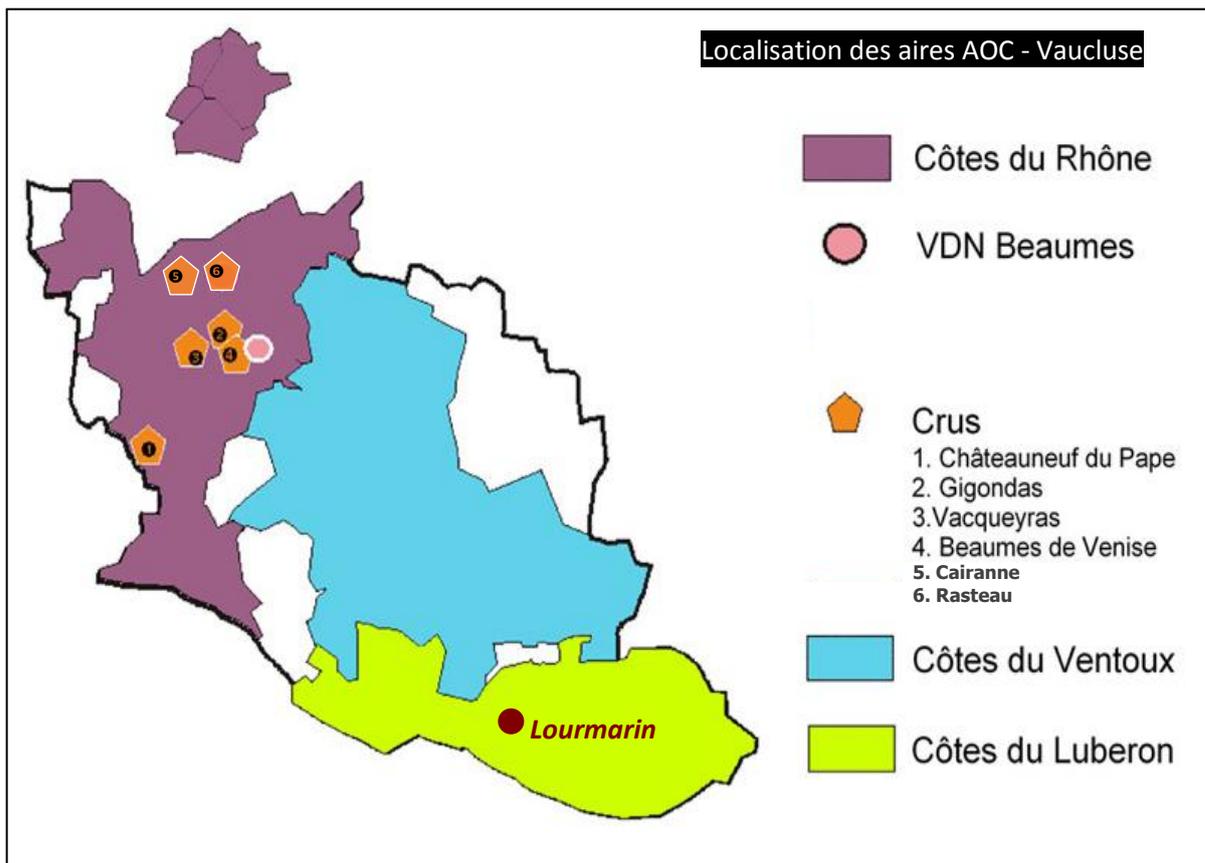
- L'AOC-AOP vins du « Luberon »

Sur les piémonts du versant sud du « Grand Luberon », la vigne s'exprime, depuis plusieurs siècles, par la qualité des vins rouges, rosés et blancs qu'elle y produit. Cette typicité a été consacrée en 1988 par la reconnaissance de l'Appellation d'Origine Contrôlée « LUBERON ».

Lourmarin possède des caves particulières, et ne possède plus sur sa commune de cave coopérative. Un regroupement de coopérateurs existe avec la cave coopérative «LOUÉRIEN TERRES D'ALLIANCES», qui est située sur la commune de Cucuron. Cette alliance rassemble 190 producteurs, sur les communes de Lourmarin, Cadenet, Lauris et Cucuron.

Un grand domaine est présents sur la commune de Lourmarin : le Château Fontvert qui produit en agriculture biologique. A noter la présence de commerces de vin sur la commune tel que « la Cave à Lourmarin », ainsi que « les Caves du Château » et « vignobles Paul Dubrule ».

Les principaux cépages : Grenache, Syrah, Mourvèdre, Cinsault et Carignan, permettent de produire les vins rouges et rosés ; Grenache blanc, Clairette, Bourboulenc, Roussanne, Vermentino, Viognier et Ugni blanc sont ceux qui participent à la finesse des vins blancs. A noter également, la production de raisins de table Muscat ou Alphonse Lavallée.



▪ L'AOC-AOP « Huile d'olive de Provence »

L'olivier est un élément constitutif du paysage méditerranéen. Complémentaire de celle de la vigne, sa culture remonte, dans la région du Sud Luberon et principalement à Cucuron, au XVI<sup>e</sup> siècle.

Plusieurs parcelles plantées d'oliviers sur la commune de Lourmarin alimentent en production les deux moulins produisant une huile d'olive de qualité localisés sur la commune de Cucuron. Aujourd'hui, avec ses 2 moulins en activité qui mettent en valeur l'huile d'olive des collines du Luberon, Cucuron figure parmi les plus importantes communes oléicoles du Vaucluse. De plus, il existe deux producteurs commercialisant leur huiles : domaine de Gerbaud et le château les Gardis.

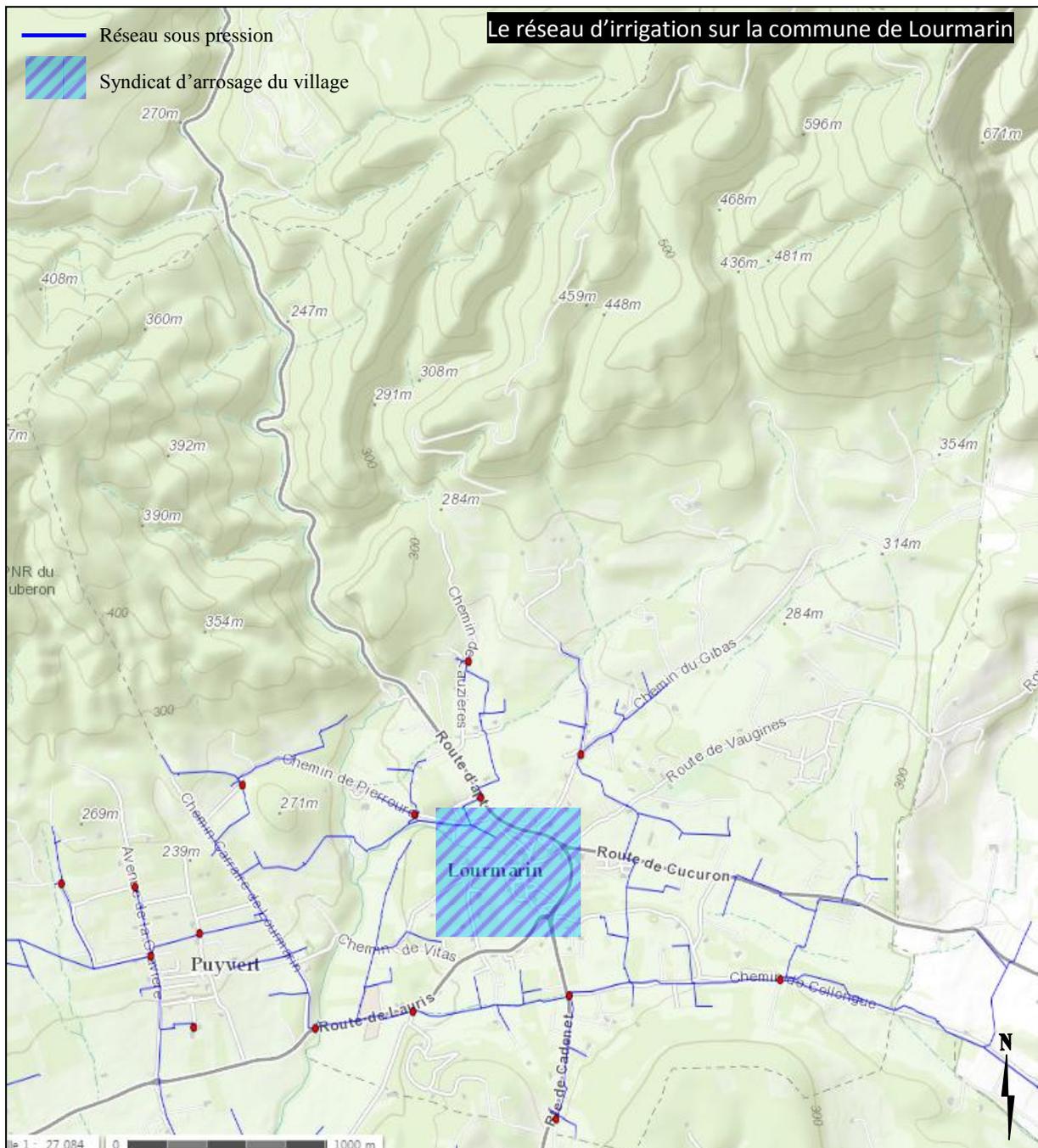
La variété dominante « l'Aglandau » donne une huile aux arômes de verdure, d'artichaut cru, de pomme verte et de fruits secs. Son ardeur très appréciée des amateurs de fruité et la finesse de l'huile d'olives mûres ont permis d'obtenir l'Appellation d'Origine Contrôlée « Huile d'Olive de Provence ».



## Les terres agricoles irriguées

Les canaux d'irrigation, disposant d'une ressource en eau très importante, permettent de répondre aux besoins de nombreux usages, agricoles et autres. L'irrigation est essentielle pour le maintien et le développement de l'agriculture. Les ressources naturelles de surface sont aujourd'hui insuffisantes pour les besoins de l'irrigation, nécessitant le recours à d'autres ressources, artificielles (canaux d'irrigation) ou naturelles par les prélèvements en nappes profondes.

La commune de Lourmarin bénéficie d'un système d'irrigation sous-pression sur une grande partie de son territoire. Il s'agit de la partie Sud, qui correspond, à l'essentiel de l'espace agricole de la commune. Le centre du village est géré par un syndicat d'arrosage.



(Source : Géoportail)

## SYNTHESE - ECONOMIE

- Une augmentation du nombre d'actifs, marquée par :
  - un taux d'activité en hausse représentant en 2011 : 74.4% (supérieur à celui de la CCPL : 72.3%, du SCOT : 73%, et à celui du Vaucluse : 71%) ;
  - un taux de chômage en hausse : 13.7%, contre 11.9 % pour la CCPL, 11.1% pour le SCOT et 15.3% pour le Vaucluse ;
  - une population travaillant en majorité sur les bassins d'emplois alentours, avec une augmentation constante des flux migratoires et une diminution du nombre d'actifs travaillant et résidant à Lourmarin. Ils représentent tout de même 42.9% en 2011.
- Une population active dynamique :
  - une faible part d'emplois précaires et une forte représentativité de la part des actifs non salariés (indépendants et employeurs). En 2011, Lourmarin compte 64% de salariés et 36% non salariées, contre 23.8% pour la CCPL et 22% pour le ScoT et 17.2% pour le Vaucluse ;
  - le secteur Sud Luberon attire des ménages bien installés dans la vie.
- Un tissu économique bien développé, marqué par :
  - entre 1999 et 2011, une hausse du nombre d'emplois de 38% (+124 emplois) ;
  - le secteur du commerce, est le secteur d'activité le plus dynamique sur la commune de Lourmarin, et rassemble le plus d'emplois (69.8%).
- Un tissu économique local fortement axé vers le tourisme, avec :
  - une offre commerciale de proximité développée ;
  - une part importante d'équipements d'hébergement touristique, diversifiés (hôtels, camping, gîtes);
  - une fonction touristique bien exploitée (restaurant, café, magasin....)
- Une agriculture qui reste dynamique mais qui connaît quelques difficultés :
  - une agriculture diversifiée marquée par le développement de la culture des céréales ;
  - une baisse de la SAU moins importante que sur les territoires proches : -8.37%, contre -9.6% pour le Vaucluse et -29.1% pour le canton de Cadenet entre 2000 et 2010 ;
  - mais une agriculture marquée par une baisse du nombre d'exploitations (-32% entre 2000-2010) ;
  - et le risque de non renouvellement des chefs d'exploitations.

### Enjeux :

- Face à un nouveau profil démographique : une population de jeunes retraités et préretraités, la commune de Lourmarin devra être en mesure de répondre à de nouveaux besoins, notamment dans les domaines de la santé et des loisirs.
- Conforter la particularité touristique de Lourmarin.
- L'agriculture bien que présentant un rôle important au sein de la vie de la commune (*rôle paysager, touristique, économique....*) est en pleine mutation. Il conviendra de trouver une réponse adaptée à cette évolution, tout en favorisant la protection du potentiel agricole.

➔ ***Favoriser le développement d'activités porteuses d'emplois (secteur tertiaire marchand principalement) en s'appuyant sur les atouts du territoire, afin de maintenir la vitalité de la commune.***